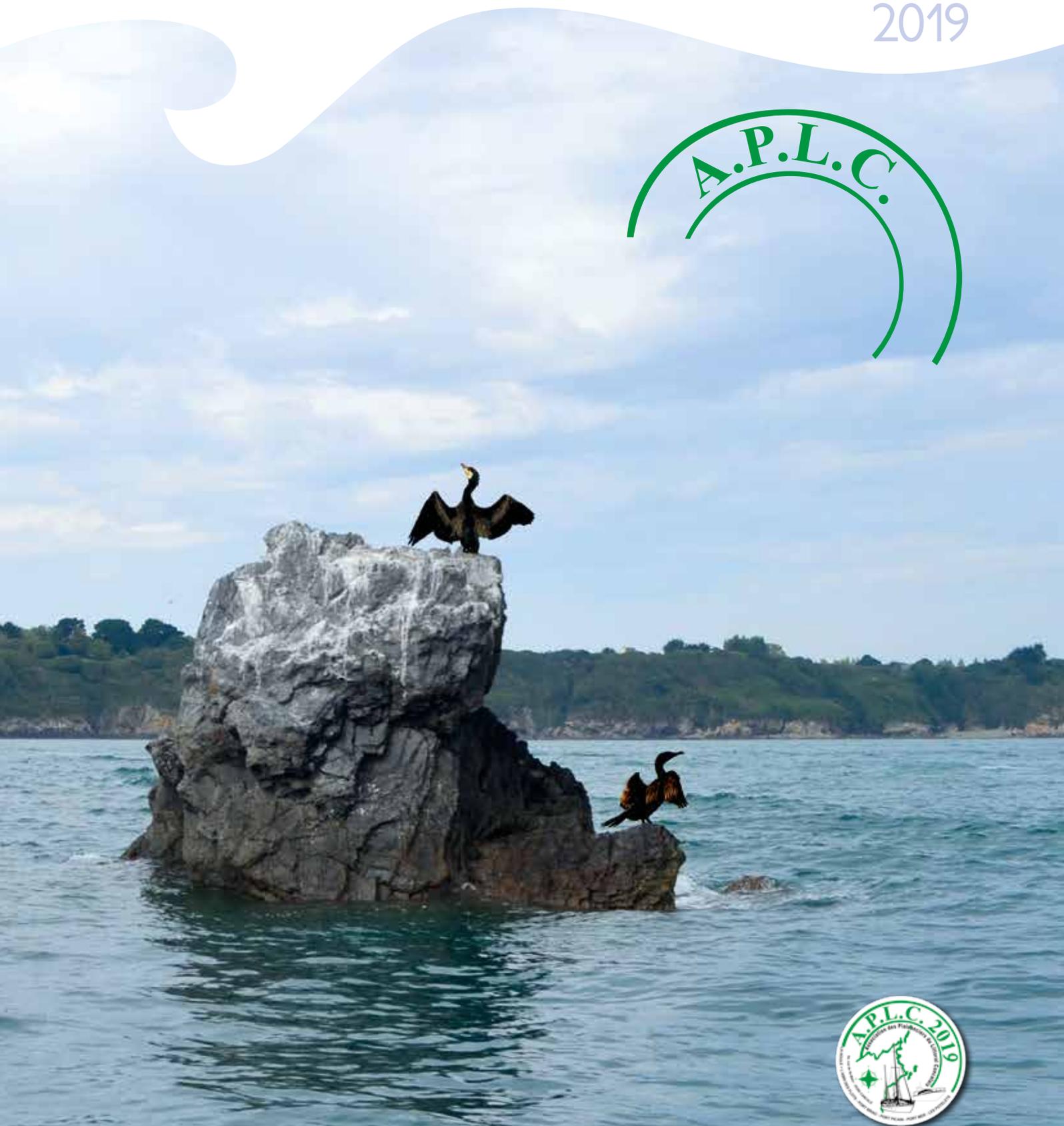


# LE CORMORANDIER

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS

n°28

2019



CHANTIER NAVAL  
**FROC**

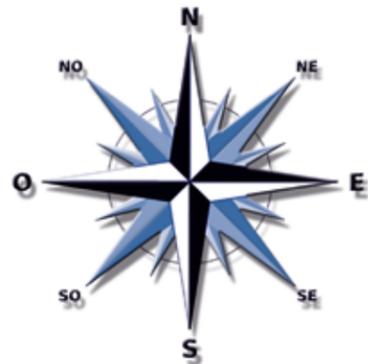


Manutention & Hivernage  
**BATEAUX-CARAVANES**  
Location de conteneur

9, rue de la Ravadière  
BP 36 - 35260 Cancale

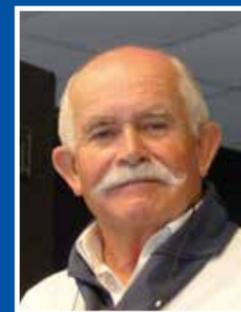
02 99 89 61 74 froc35@wanadoo.fr

**GUY BOAT**  
Chantier naval  
Polyester composite



9, rue de la Ravadière  
35260 Cancale  
06 70 22 85 56  
guyboat@sfr.fr

## LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers adhérent(e)s, et ami(e)s,

Pendant la saison 2018, plusieurs manifestations et événements nous ont permis de nous rencontrer, d'échanger, d'accueillir encore de nouveaux membres. Nous pouvons ainsi partager nos passions « la pêche de loisirs » et la « mer ».

Dans le précédent Cormorandier, je dénonçais l'injustice de la mesure prise concernant la pêche du bar au-dessus du 48<sup>ème</sup> parallèle ; l'espoir renaît car nous avons le droit depuis le 1er avril de prélever 1 bar par jour et par pêcheur (c'est mieux) même si au-dessous du 48<sup>ème</sup> c'est toujours 3 poissons. Cela prouve bien qu'en menant des actions collectives on obtient quelques résultats.

En fin de saison, quelques-uns d'entre vous ont tenté en vain de prélever un thon, ne perdons pas espoir car cette nouvelle campagne semble être plus favorable.

Chers amis, comme chaque année nous vous attendons et n'oubliez pas nos prochains grands événements comme notre incontournable assemblée générale du **22 juin**, la sortie à Chausey le **30 juin**, la fête du maquereau le **13 juillet** et notre repas annuel du **25 aout**.

Je voudrai remercier nos partenaires, les membres du conseil d'administration, les délégués de site et les bénévoles qui n'hésitent pas à venir en renfort quand l'association en a besoin.

C'est en construisant une organisation solide, capable d'assurer la continuité même dans le changement avec une équipe dynamique que l'association pourra encore évoluer et être efficace pour continuer à vous défendre.

Je vous souhaite une excellente saison maritime.

Le président Gérard Aveline

Siège social : Adresse : 54 rue de Saint-Malo - 35260 Cancale  
Tel : 07.81.90.12.27 - Mail : cancaplc35@gmail.com



**CAMPING LES GENÊTS \*\***

Ouvert du 1<sup>er</sup> avril à fin septembre

Camping familial situé à mi distance entre la ville et la plage

Locations mobil-homes et emplacements caravanes et toiles de tente  
Épicerie, bar, jeux piscine couverte et chauffée

Tél : 02 .99.89.76.17 / 07.81.46.29.15

Email : les.genets.camping@orange.fr  
site : www.camping-genets.com

\*\*\*  
Camping  
**LE BOIS PASTEL**  
Cancale

À 800 mètres de la plage

- ↳ Emplacements caravanning
- ↳ Locations mobil-home
- ↳ Parcelles mobil-home

02 99 89 66 10  
[www.campingboispastel.fr](http://www.campingboispastel.fr)

# ORGANIGRAMME 2018

## BUREAU

 <b>PRÉSIDENT</b> Gérard AVELINE 07 81 90 12 27	 <b>SECRÉTAIRE</b> Gisèle LETRENEUF 06 26 02 61 07	 <b>TRÉSORIÈRE</b> Patricia LAIZE 06 86 41 03 00
 <b>TRÉSORIER ADJOINT</b> Joseph LEPAIGNEUL 06 31 79 02 58	 <b>VICE-PRÉSIDENT</b> Jacques GUIHARD 06 82 78 25 25	 <b>ADMINISTRATEUR</b> Gérard BONDIGUEL 06 86 18 23 67
 <b>CHARGÉ DE L'INFORMATION ET DE L'ANIMATION</b> Alain NOSLIER 06 37 30 97 61	 <b>MEMBRE ACTIF</b> Jean-Pierre SORET 06 73 37 46 61	 <b>CHARGÉ DE L'INTENDANCE</b> Michel LECOUBLET 06 18 54 84 683

## DÉLÉGUÉS DE SITE

 <b>PORT-PICAIN</b> René COSSE 06 08 32 99 53	 <b>LA HOULE</b> Michel LECOUBLET 06 18 54 84 68	 <b>PORT-MER</b> Jean-Claude PACAUD 06 88 88 23 12	 <b>LA HOULE</b> Guy MARGUERIE 06 85 09 65 11
 <b>PORT-PICAIN</b> Bernard LOUVET 06 01 77 59 00	 <b>PORT-BRIAC</b> Eric VIGNERON 06 71 71 64 10	 <b>LES POTELETS</b> Emile MORVAN 06 77 82 42 73	 <b>PORT-BRIAC</b> Jean-Claude LETRENEUF 06 13 02 15 32

## DÉLÉGUÉS À LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE

 <b>PÊCHE AU THON</b> Erwan AVELINE 06 07 54 62 66	 <b>CONCOURS</b> Patrice CORTEVAL 06 85 38 62 12
 <b>PRÉSIDENT HONORAIRE</b> Jean-Marie RAQUIDEL	 <b>PRÉSIDENT D'HONNEUR</b> Michel LOUVET



Vente sur place ou à emporter

*Au Jardin du Bourg*

Pizzeria - Restaurant

6, rue Duquesne - 55260 Cancale  
02 99 89 76 13

Pensez à réserver !!!

Ouvert du mardi au dimanche soir inclus



**MENUISERIE  
AGENCEMENT**  
FABRICATION SUR MESURE

**Gentil-Glémot**

Magasin expo, Les Coutures

35270 COMBOURG - Tél : 02 99 73 01 47

[www.gentil-glemot.fr](http://www.gentil-glemot.fr)



**Frédéric BEYER**

Agent général

Assurances . Banque . Placements



4 bd Villebois Mareuil  
35400 SAINT -MALO  
Tél. 02 99 56 69 35

17 rue du G<sup>al</sup> Leclerc  
35260 CANCALE  
Tél. 02 99 89 56 18



# VIE DE L'ASSOCIATION

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 23 JUIN 2018 À 9 H30

### Membres du CA présents :

Gérard AVELINE	Président
Gisèle LETRENEUF	Vice-Présidente et Secrétaire
Patricia LAIZÉ	Trésorier(e)
Jo LEPAIGNEUL	Trésorier Adjoint
Jacques GUIHARD	Secrétaire Adjoint en charge du site
Gérard BONDIGUEL	Administrateur
Alain NOSLIER	Chargé de la communication
Jean-Pierre SORET	Membre actif

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Accueil des participants,
- Modification des statuts

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport moral et d'activité,
- Rapport financier,
- Fixation de la cotisation 2018,
- Renouvellement du 2<sup>ème</sup> tiers sortant des membres du C.A (tiers sortant),
- Renouvellement sur d'autres tiers,
- Renouvellement des délégués de sites,
- Intervention du major de réserve Cloaguen Raoul du semaphore du grouin
- Intervention de Patrice Corteval sur la fête du maquereau
- Intervention de Erwan Aveline sur la pêche au thon
- Informations et communications,

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### 1 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Le Président Gérard AVELINE ouvre la séance à 9 h 45 et souhaite la bienvenue aux adhérents présents pour cette 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale Annuelle et souligne l'intérêt porté à l'Association par leur présence. Il remercie la présence des nouveaux adhérents et également les personnes n'ayant pu se libérer d'avoir fait parvenir un pouvoir.

Il remercie Mr CLOAGUEN, MAJOR de réserve au Semaphore, de sa présence

Le Président Gérard AVELINE demande 1 minute de silence pour rendre hommage aux adhérents décédés au cours de l'année écoulée.

Il déclare l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

OUVERTE et donne la parole à Alain NOSLIER, qui nous présente la modification des statuts de l'Association à savoir l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'Administration qui passe de 9 à 12 membres ainsi que de la modification et mise à jour de certains articles.

Modification des statuts : 4 points :

- augmentation du nombre d'administrateurs de 9 à 12 qui réduira la charge de travail des administrateurs en place

But de l'association : introduction d'une nouvelle notion : création de nouvelles activités vers l'extérieur : ex. fête du maquereau, spectacle,...

Précisions sur les notions de membres actifs et membres d'honneurs.

Regroupement d'articles unitaires et répétitifs

Alain explique rapidement que le changement des statuts n'est pas une grande révolution mais simplement un réajustement.

Gérard reprend la parole pour expliquer le pourquoi de ces modifications.

Après l'intervention d'Alain, nous procédons aux votes à main levée pour entériner ces modifications.

Pour : La totalité des participants : 52 présents + 28 pouvoirs  
Contre : 0 Abstention : 0

Acceptation des nouveaux statuts à l'unanimité des votants

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE est close à 10h

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Gérard reprend la parole pour annoncer l'ouverture de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE OUVERTE et donne la parole à Gisèle

#### 2 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES GISÈLE LETRENEUF

Bonjour à tous, je vais vous parler de nos activités intervenues depuis la dernière assemblée générale du 24 juin 2017, la saison a été riche en évènement.

- 15 juillet 17 : La fête du maquereau a eu pour sa 2<sup>ème</sup> édition un grand succès.

- 13 août 17 : forte participation de nos adhérents au pardon de la mer

- 27 août 2017 s'est déroulé le repas annuel des plaisanciers. Succès encore une fois confirmé.

- 3 septembre 2017 présence au Forum des Associations

- 7 et 8 octobre présents aux Bordées avec nos ramendeurs habituels. Beaucoup de visiteurs intéressés par notre activité.

- 14 octobre, Gérard et moi-même étions présents au Comité directeur de la FNPP à St Brice en Coglès. La Fédé. a un poids réel auprès des autorités. Elle se bat et défend auprès des autorités la généralisation des tailles à toutes les zones

de pêche et aux professionnels pour une pêche écoresponsable.

- Le dimanche 15 octobre déplacement à Granville où nous étions accueillis par nos amis de l'APH

- 26 et 27 octobre Gérard notre président a participé aux Assises Nationales de la plaisance et des pêches en mer à la Baule

- 2 décembre déplacement au salon nautique de Paris, organisée avec l'APH de Granville, avec 13 adhérents de l'APLC

- 08 Décembre Gérard, Jean-Marie Raquidel, Jo Lepaigneul, René Cossé, et Eric Vigneron participaient au Comité Nautique Local avec nos représentants communaux.

- 12 janvier nous avons préparé et remis à la municipalité de nos propositions et doléances pour l'année 2018

- 27 janvier 2018 : Gérard et moi-même étions présents au Comité Directeur de la FNPP à St Brice en Coglès

- Courant Février, le responsable départemental de la FNPP, le président de l'APPM de St Malo et notre président, Gérard ont été reçus par le député Gilles LURTON au sujet de l'interdiction du prélèvement du bar au-dessus du 48<sup>ème</sup> parallèle.

- 23 Mars, nous avons organisé une soirée / spectacle avec Laurent CHANDEMERLE, les spectateurs étaient ravis.

- 26 Mars Commission Nautique en présence de Mr Le Moal, Mr Mazé, Mr Beurel, Mr Eudes, et Gérard Aveline, Jean-Claude Pacaud avec attribution des mouillages aux personnes sur liste d'attente. Présence à cette commission d'1 responsable de la DDTM concernant les mouillages de la Ville es Gidou et de Mr Kermorgant (SNSM)

- 30 mars nous avons réitéré le nettoyage des zones de mouillage de Port Pican et de Port Mer

- 05 mai 2018 le pot de début de saison qui a eu lieu à l'Auberge de Jeunesse de Port Picain. Merci aux présents.

Depuis la dernière assemblée générale, nous avons préparé et publié le Cormorandier n° 27. A cette occasion, nous remercions tous nos sponsors. Nous sommes très preneurs d'articles, recettes, histoires, petites annonces pour alimenter notre revue. Nous communiquer vos idées et suggestions avant Janvier 2019

Le conseil d'administration s'est réuni tous les mois pour faire le point sur tous les changements au niveau de la réglementation ainsi que pour préparer et organiser les manifestations qui viennent d'être énumérées

#### Rappel des prochaines dates importantes :

- Le samedi 14 juillet venez nombreux participer à notre 3<sup>ème</sup> Fête du Maquereau à Port Picain.

- Le 12 août prochain Pardon de la mer à la Houle, nous comptons sur votre présence

- Repas annuel le 26 août à la salle CANCAVEN (L'invitation vous a été remise avec les documents pour l'assemblée). Repas Ouvert à tous les plaisanciers, leur famille et amis. L'inscription est ouverte dès maintenant, le prix du repas est fixé à 22 €.

Je rappelle brièvement le menu : Kir royal, Assiette de Terrine de St Jacques, Couscous de la mer, fromage-salade, Entremet à la framboise et sa crème anglaise, café, vin compris. Une réponse rapide est demandée à l'adresse indiquée sur les bulletins d'inscription en y joignant le chèque correspondant qui ne sera débité qu'après le repas. Inscrivez-vous rapidement car tous les ans nous refusons des places.

Les carnets pour la tombola sont à vendre et disponible dès maintenant. Le prix des tickets est de 1 € et le carnet 10 €. De très beaux et nombreux lots sont en jeu encore cette année

- Le samedi 8 septembre de 14 h 00 à 18 h 00 à Cancale aura lieu le Forum des Associations. Nous y participerons.

- Le 15 septembre - Nettoyage des fonds marins en relation avec l'association des plongeurs de la région.

- Les 6 et 7 octobre nous serons aux Bordées de Cancale à la Houle  
En avant-première nous vous informons que les 9 et 10 mars 2019 ASTI EVEN reviendra à Cancale pour vous enchanter par ses mélodies des années 1960 à 1980 que vous avez très appréciées il y a 2 ans déjà.

N'oubliez pas de visiter notre site [aplc.jimdo.com](http://aplc.jimdo.com) qui est mis à jour régulièrement par Jacques mon secrétaire adjoint et qui a reçu depuis sa création en janvier 2009 plus de 64500 visiteurs. Cette année vous avez été 5000 à le consulter et nous vous en remercions. N'hésitez pas à nous poser des questions ou nous faire des demandes et des remarques nous nous efforcerons de vous répondre rapidement. Ou par mail à [cancaplc35@gmail.com](mailto:cancaplc35@gmail.com)

L'Association intervient en collaboration avec les services municipaux chargés du maritime pour la défense des adhérents sinistrés, pour sécuriser les mouillages devenus dangereux, assainir les zones d'échouage et intervenir en permanence afin d'améliorer au mieux les conditions de navigation de tous les plaisanciers.

La parole à Patricia qui va vous exposer le bilan financier

#### 3) - RAPPORT FINANCIER PATRICIA LAIZE

Recettes 33 614€ proviennent des:

- |                |                       |
|----------------|-----------------------|
| - Cotisations  | - Tombola             |
| - Les sponsors | - Fête des maquereaux |
| - Coopérative  | - Repas annuel        |
| - spectacle    | - ...                 |

Les dépenses 37151€ résultent des :

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| - Remboursement FNPP      | - Frais de publicité                           |
| - la fête des maquereaux  | - Repas des bénévoles                          |
| - Les lots de la tombola  | - gobelets fête du maquereau                   |
| - Articles de bureau      | - coopérative : casquettes, polaires, macarons |
| - Edition du cormorandier | - ...  |
| - Les frais postaux       |  |

Naturellement si quelqu'un souhaite consulter les comptes je suis à leur disposition

Juste un petit rappel si vous changé de matricule pour votre bateau ou de mouillage merci de prévenir Patricia ou Gisèle et de bien inscrire vos adresses mails ou changement d'adresses sur les bulletins d'inscription.

Vote à main levée Contre : 0 Abstention : 0  
Quitus de l'Assemblée à l'unanimité

#### 4) INTERVENTION DE MR MAZE ADJOINT À LA MAIRIE :

Mr MAZE remercie les membres du bureau de l'APLC pour les manifestations qu'elle organise ainsi que ses membres présents à l'AG.

Mr MAZE signale que la sécurité en cette nouvelle saison d'été et de pêche qui commence est très importante. Portez vos gilets

#### Venez nombreux au Pardon de la mer

La taxe imposée par l'Etat sur les ports n'est pas applicable aux ports à « échouage ». Le montant perçu en 2016 est conservé comme provision à l'étude de l'aménagement de la zone portuaire mais n'a pas été reconduit en 2017.

Le projet d'aménagement d'une zone portuaire, présenté au SCOT fin juillet 2016 est entériné.

## 5) RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU TIERS SORTANT POUR 3 ANS

### 2017 Renouvellement du 1er tiers

• 1er tiers : Jo LEPAIGNEUL, Alain NOSLIER, Gérard Bondiguel  
Alain LAIZE est démissionnaire

Patricia LAIZE et Jacques Guihard sortants se représentent.

Il est demandé à l'assemblée s'il y a des personnes qui désirent se présenter.

Nous avons donc 1 poste vacant + 3 nouveaux postes créés

René COSSE et Michel LECOUBLET se proposent pour entrer au Conseil d'Administration

Vote à main levée Contre : 0 Abs : 0 Elus à l'unanimité

2 jeunes entrent au CA : Patrice CORTEVAL se présente et s'occupera plus précisément de l'organisation du concours de pêche à la fête du maquereau.

Erwan AVELINE gèrera la réglementation et le suivi de la pêche au thon.

Vote à main levée Contre : 0 Abstention : 0 Elus à l'unanimité

## 6) - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DÉLÉGUÉS DE SITE ÉLUS POUR 1 AN :

Port Mer : Jean Claude PACAUD

Port Picain : René COSSÉ et Bernard LOUVET

Port Briac : Jean-Claude LETRENEUF et Eric VIGNERON

Abri des Flots :

La Houle : Guy MARGUERIE et Michel LECOUBLET

Les Potelets : Emile MORVAN

Il est proposé un vote pour les délégués ; Vote à main levée contre 0 abstention 0 Elus à l'unanimité

## 7) INTERVENTION DU MAJOR DE RÉSERVE RAOUL (LOAGUEN DU SÉMAPHORE DU GROUVIN

le Major rappelle que la vitesse est limitée à 5 noeuds dans la Vieille Rivière et à 3 noeuds dans les mouillages. Il y a encore trop de vitesse excessive dans ces zones.

Soyez vigilants dans la Vieille Rivière, il y a souvent des plongeurs en apnée et même des baigneurs.

Surveillance du lever (6h) au coucher du soleil (22h30)

N'hésitez pas à nous contacter : appel à partir de votre VHF (10) ou par téléphone 24 h/24 h

## 8) GÉRARD DONNE LA PAROLE À PATRICE CORTEVAL

Pour les pêcheurs intéressés par le concours de pêche du 14 juillet, il demande que les participants soient arrivés au moins à 7 h 00 pour les inscriptions, afin de ne pas retarder le départ qui doit avoir lieu à 8 h 30 précises. N° d'appel d'urgence le 196.

Concours de rapidité se terminera à 12 h 00

Après 12 h 00, ce sera un classement à la pesée aux points selon les espèces.

Les inscrits au concours de pêche auront leur repas gratuit. 2 pêcheurs minimum sur les bateaux. Ensuite selon la capacité réglementaire de votre bateau.

11) Intervention d'Erwan AVELINE : pêche au thon  
L'Europe a autorisé la pêche au thon aux plaisanciers = 49 tonnes en France

Pour la FNPP = 40 % de ces 49 tonnes.

L'APLC a négocié et obtenu 7 bagues. Les permis de pêche au thon pour les demandeurs ont été déposés. Les dossiers Pour les inscrits, vous seront remis après l'assemblée

Pêche ouverte en notkil à partir du 25 Juin

Autorisation de prélèvement à partir du 9 juillet au 31 août et du 10 au 28 septembre 2018 (fin de campagne). Après cette date les bagues non utilisées devront être restituées

Taille autorisée à partir de 1,15 mètres et 30 kg minimum  
17 bateaux se sont inscrits à Cancale.

L'an passé les pêcheurs normands en ont vu du côté des minquiers. A savoir que le thon suit les bancs de maquereaux.

Gérard reprend la parole et rappelle les règles en ce qui concerne les casiers flottants : 1 tige 1 m au-dessus du flotteur, inscription du n° de bateau sur le fanion qui ne doit être ni rouge, ni vert.

Fête du maquereau : mise à disposition d'un barnum pour vente de matériels dont vous ne vous servez plus. Remplir une fiche avec vos coordonnées afin que l'on puisse vous joindre pour négociation

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles surtout pour les grillades.

Action le vendredi le matin pêchez du maquereau pour être sûr d'en avoir le jour J.

## 9) GÉRARD REPREND LA PAROLE POUR PARLER DE SÉCURITÉ.

Limitation de la vitesse à 3 noeuds dans les mouillages et 5 noeuds dans la Vieille Rivière. Soyez vigilants dans la Vieille Rivière, il y a souvent des plongeurs en apnée et même des baigneurs.

Sur l'annexe l'inscription de l'immatriculation de votre bateau est obligatoire.

80 % des adhérents utilisent le parking de Port Picain. La matérialisation du parking est impossible du fait de la réglementation concernant la protection du littoral.

Concernant votre macaron pour le parking. Le n° d'immatriculation de votre voiture doit être lisible encore cette année.

Le président remercie la municipalité pour les différents travaux réalisés à Port Pican

Mise en place de deux lignes blanches sur la cale, aménagement d'un parking naturel de déstassement dans le haut de Port Pican qui servira lors des manifestations importantes

Info SUR LA « FETE DU MAQUEREAU » du 14 juillet prochain : Ceux qui veulent s'inscrire au concours de pêche en mer peuvent déjà le faire, mais pourront également ne s'inscrire que le matin même dès 7 h 30. Le concours sera lancé à 8 h 30.

Les puces marines : comme l'an dernier L'APLC met à disposition un barnum aux adhérents pour vendre du matériel de pêche (casiers, bouée, lancets, etc...) Il sera étiqueté avec son prix et votre n° de téléphone.

Le jour de la fête du maquereau la SNSM organisera une porte ouverte et fera différentes démonstrations de sauvetage sur le plan d'eau toute la journée.

## Fin de l'Assemblée Générale

Remerciements également à tous les élus qui nous écoutent, qui œuvrent et nous aident dans l'organisation de nos manifestations.

Gérard, le Président invite tous les présents à l'Assemblée à partager ensemble le verre de l'amitié.

L'ordre du jour épuisé le Président lève la séance à 11 h 45

## PROPOSITIONS, SUGGESTIONS, DOLEANCES JANVIER 2019 AUPRES DE M. PIERRE-YVES MAHIEU MAIRE DE CANCALE

### 1 - PORT-MER

#### - Navigation de l'Ecole de Voile dans les mouillages:

Le Centre Nautique de Port-Mer a déjà été informé en 2018 des inquiétudes de l'APLC et des plaisanciers concernant le déroulement de ses activités dans la zone de mouillages. Un nouveau rappel va être formulé en 2019 concernant la réglementation de navigation dans cette zone.

### 2 - PORT-PICAIN

#### - Enlèvement des cailloux à Port-Picain et Port-Mer:

Comme les années précédentes, un avis favorable est émis pour une mise à disposition de matériel lors d'une grande marée de printemps. Je vous invite à prendre contact avec Thierry Beurel, responsable du port, pour l'organisation de cette journée.

#### -Cale de Port-Picain :

Les services techniques de la Ville étaient déjà informés de l'existence de ces fissures. Un diagnostic a été diligenté auprès d'un professionnel afin de déterminer la nature des travaux à entreprendre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

#### - Circulation sur l'estran :

La circulation sur l'estran est autorisée pour la mise à l'eau et pour les remontées des bateaux. La circulation et le stationnement en dehors de ces temps sont interdits. La police municipale verbalise les propriétaires de véhicules en infraction à partir des plaques d'immatriculation.

#### - Respect des emplacements du parking de Port-Picain :

Comme convenu, la signalisation du parking a été renforcée en 2018. Un plan a été mis en place à l'entrée du parking faisant apparaître différentes zones de stationnement par catégorie de véhicules et de remorques. Un renforcement de la signalisation sera sans doute à nouveau nécessaire en 2019. Une réunion avec la police municipale, l'APLC et la Mairie est prévue le 4 mars prochain.

### 3 - PORT-BRIAC

#### - Cale de Port-Briac:

Au même titre que la cale de Port-Picain, un diagnostic va être établi par un professionnel afin de déterminer la nature des travaux à entreprendre.

### 4 - ABRJ DES FLOTS

La piscine de l'Abri des Flots n'est pas propriété de la Commune.

Toutefois, à titre sécuritaire, la ville va intervenir sur les différents points pouvant représenter un danger pour le public fréquentant ce site.

Un nettoyage sera également programmé en 2019.

Concernant la réfection des marches, là aussi un diagnostic devra être établi dans le but de définir la nature des travaux et chiffrer le coût de l'intervention.

### 5 - PORT DE LA HOULE

Le Conseil Régional s'organise pour gérer les 35 ports qu'il vient de récupérer. Concernant celui de la Houle, il priorise tout d'abord la remise en état et la sécurité des différentes structures (cales, jetées, perrés et murs de soutènement) avant de travailler sur une éventuelle gestion déléguée de la zone de mouillages.

De même, la zone de mouillages de la Ville-ès-Gidoux gérée par les services de l'Etat étant proche de la zone des mouillages du port régional, une réflexion sur une gestion globale pourrait être envisagée en y intégrant les mouillages situés dans la zone portuaire régionale. Une interrogation subsiste sur le coût d'une remise en état du site (nettoyage et suppression des blocs existants) qui sera nécessaire avant toute éventuelle reprise de gestion.

Dans l'espoir d'avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Premier Adjoint, Délégué au Littoral, Marcel LE MOAL



## LA FETE DU MAQUEREAU DU SAMEDI 14 JUILLET 2018

Ce 14 juillet 2018, 35 bateaux se sont inscrits le matin de bonne heure, 80 pêcheurs dont quelques femmes et enfants ont participé à cette journée de pêche ensoleillée.

Plus de 1000 dégustations de maquereaux furent servis sous les chants de marins du groupe de chanteurs "les corsaires malouins".

Une très belle troisième édition !!

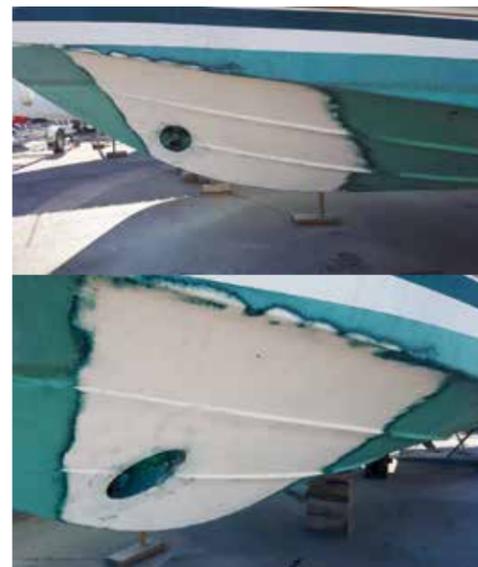


### LOCAMAT

La solution pour enlever les couches superposées d'antifouling par :

#### LE PRINCIPE DE L'HYDROGOMMAGE

en louant un nettoyeur haute pression (500 bars) qui projette de l'eau chargée d'un sable très fin ce qui permet de le faire chez soi en récupérant facilement les déchets sans polluer.



**LOCA MAT**  
Saint MALO  
Pro & Particuliers

25 rue de la Ville-Es-Cours  
Z.I B.P Sud 17 35405  
Saint-Malo Cedex

Arnaud SAVENAY  
[www.loca-mat.fr](http://www.loca-mat.fr)  
02 99 81 11 68  
[contact@loca-mat.fr](mailto:contact@loca-mat.fr)



## TARIFS 2019 DU PORT PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE

### TARIFS TTC TVA 20% TITULAIRE DE MOUILLAGE A L'ANNEE

PORT-MER	- de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	10 m et +
A	466	533	586	600	668	719	778	841
BCDE	526	605	623	656	701	759	813	886
FGH	575	623	656	717	747	819	887	946
IJ	616	656	690	752	801	895	958	1020
KLMNO	657	701	748	804	886	980	1009	1049

PORT-MER / PORT BRIAC	- de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	10 m et +
Toutes lignes	287	331	362	400	461	532	593	651

### TARIFS VISITEURS TTC - TVA 20%

		- de 5 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 m et +
du 15 juin au 15 septembre	Jour	14,50	17,50	20,50	23,50	26,50
	Semaine	86,00	109,00	131,00	152,00	172,00
	Mois	300,00	374,00	450,00	524,00	600,00
du 1er avril au 14 juin et du 16 septembre au 31 octobre		50 % du tarif pleine saison jour, semaine ou mois				

#### EMPLACEMENT MOUILLAGE PROFESSIONNEL

HT = 139 €. Pas de TVA.

#### LISTE D'ATTENTE

Inscription 20 €

#### UTILISATION FRAUDULEUSE D'UN EMPLACEMENT NON AFFECTE

Bateau amarré frauduleusement sur un emplacement non affecté = 50 € par jour

### MAIRIE DE CANCALE - BUREAU DU PORT DE PLAISANCE

Responsable : Monsieur BEUREL Thierry 02 99 89 74 33

LUNDI	14h00-17h00	ACCUEIL DES USAGERS
MERCREDI	9h00-12h00	ACCUEIL DES USAGERS
VENDREDI	14h00-17h00	ACCUEIL DES USAGERS
SAMEDI	9h00-12h00	ACCUEIL DES USAGERS (Uniquement période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin)

DURANT LES PERIODES DE GRANDES MAREES, CE PLANNING PEUT NE PAS ETRE RESPECTE EN RAISON DES IMPERATIFS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES MOUILLAGES. MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

#### LES CONSIGNES DE THIERRY responsable du port

**En administratif :** l'attestation d'assurance de l'année en cours doit être fournie pour les bateaux au mouillage.

Lemacarondeparkinggratuitréservéautitulaire d'un mouillage a port pican ou port briac est a retirer au bureau du port muni de votre carte grise aux jours de permanence. Pour les autres macarons payants il sont a retirer a la mairie

La circulation et le stationnement de véhicules et engins motorisés sont interdits dans la grève ; toutefois, les mises a l'eau et remontées du navire sont tolérées. Tout stationnement sur l'estran pourra faire objet d'une amende.

Le carénage, même naturel (sans produit) est interdit par arrêté municipal.

Respectez une bonne distance (150m) pour la pose de casiers devant la dernière ligne de mouillage, tout casier bloqué dans un mouillage faisant l'objet d'une intervention d'un plongeur sera facturé au propriétaire du casier.

La vitesse dans la zone des mouillages est de trois nœuds, aucun poisson ne doit être éviscérer dans cette zone

Pour éviter les traces d'encre de margatte sur les carènes et les traces de mouette sur le bateau.

**Bonne saison a tous !**

## COMPTE RENDU DU COMITÉ NAUTIQUE LOCAL DU 4 DÉCEMBRE 2018

### Présents :

MM. LE MOAL : LASILIER-CHAUFAUX ; AVELINE ; KERMORGANT ; RAQUIDEL ; LEPAIGNEUL ; BEUREL et EUDES.

### Excusés :

MM. BOUCHER ; VIGNERON, GUIHARD et FRASSATI.

- travaux mouillages suite à consultation 21 000 €
- changement vitrages bureau du port 10 000 € (estimation)
- études partie terrestre cale en eau profonde 30 000 €

M. LEPAIGNEUL demande la possibilité de connaître le manque à gagner des mouillages occupés à titre gratuit par les associations.

### 1) TARIFS 2019 DU PORT DE PLAISANCE

La Commission Finances du 27 novembre 2018 a étudié les tarifs 2019 du Port de Plaisance. Ils tiennent compte d'une revalorisation de + 2 % basée en partie sur l'augmentation du taux de l'inflation 2018. Le tableau des propositions tarifaires 2019 est présenté aux membres du Comité Nautique Local.

Le tarif de 20 € relatif à l'inscription annuelle sur la liste d'attente pour l'obtention d'un mouillage est maintenu.

M. RAQUIDEL réitère sa remarque de l'an dernier en indiquant qu'il s'agit d'une nouvelle hausse des redevances mouillages.

M. LE MOAL répond que cette hausse est nécessaire afin d'inscrire dès 2019 un montant de 30 000 € pour le financement des études pour l'accès terrestre à la cale en eau profonde. Ce montant correspond à 20 % du coût total des études. Saint-Malo Agglomération portera le projet de cale sur le domaine maritime.

Adopté à l'unanimité.

### 2) BUDGET PRIMITIF 2019 DU PORT

Le Budget Primitif du Port est voté en fin d'année afin de travailler « comptablement » sur une année civile complète. Le budget 2019 a donc été élaboré sans tenir compte du résultat 2018 (Compte Administratif).

Il est rappelé que le résultat de l'année 2017 du budget du port était de + 33 102,71 € :

30 806,83 € en fonctionnement

2 296,08 € en investissement

Le Budget Primitif 2019 est présenté aux membres du Comité Nautique Local, il se résume à :

#### Section d'exploitation :

Dépenses : 174 900 €

Recettes : 174 900 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 38 700 €

Recettes : 38 700 €

#### Programmes dépenses :

- acquisition d'un moteur 4 000 €
- acquisition d'un ordinateur (2018 ?) 1 300 €
- matelas couchage sémaphore 500 €

A l'unanimité, les membres du Comité Nautique émettent un avis favorable à la proposition de budget primitif 2019 du port de plaisance.

### 3) BILAN D'ACTIVITÉS 2018 DU SÉMAPHORE DU GROUIN

Le bilan d'activités 2019 du Sémaphore du Grouin et la proposition de planning de surveillance pour l'année 2019 (du samedi 27 avril au jeudi 12 septembre inclus avec 5 jours sans surveillance du 13 au 17 mai) sont présentés aux membres du Comité. Ces documents sont annexés au compte rendu.

### 4) QUESTIONS DIVERSES

#### • Port de la Houle

M. RAQUIDEL demande si de nouveaux contacts ont eu lieu concernant la gestion de la zone de mouillages du Port de la Houle.

M. LE MOAL répond que le Conseil Régional s'organise pour gérer les 35 ports qu'il vient de récupérer. Concernant celui de la Houle, il priorise tout d'abord la remise en état et la sécurité des différentes structures (cales, jetées, perrés et murs de soutènement).

M. AVELINE demande si la cale du Hock (marché aux huîtres) est accessible pour la mise à l'eau des bateaux de plaisance.

M. LE MOAL répond par l'affirmative ; les ostréiculteurs n'occupant pas la zone des parcs en marée haute.

#### • Demande d'un plaisancier :

Par courrier du 24 mai 2018, M..... conteste sa position sur la liste d'attente pour l'obtention d'un mouillage. Il indique être inscrit sur la liste d'attente depuis 2013 et ne pas comprendre pourquoi sa date d'inscription est le 22 février 2017.

M. Le Moal et le service du port ont reçu M..... en Mairie. Il s'avère que M..... n'a pas renouvelé son inscription en 2016 malgré les relances du bureau du port par mails du 5 janvier et du 14 mars 2016, aucun paiement n'a été enregistré en son nom en 2016. De son côté, M..... indique avoir transmis sa demande de renouvellement et son chèque avec photocopie des documents à l'appui.

M. le Moal a indiqué à M..... que tout mouvement non officiel sur la liste d'attente devait faire l'objet d'un accord du Comité Nautique Local.

M..... sollicite une inscription au 5 mai 2013, date de sa première demande officielle.



**EDOUARD BIARD**  
Port: 06 85 31 62 65

CONCEPTION DE JARDIN - CRÉATION - ROCAILLE  
MAÇONNERIE PAYSAGÈRE - ÉLAGAGE & ENTRETIEN

Le Clos de la Grange 35260 CANCALE

*Boulangerie Pâtisserie*



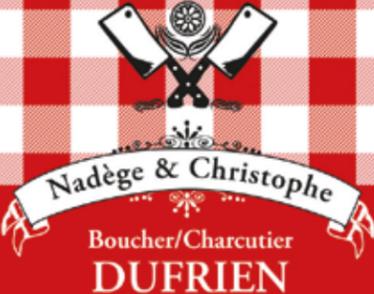
59 Avenue Général de Gaulle  
35260 CANCALE  
Tél: 02.99.89.84.53



**Agence de Cancale**  
2, BOULEVARD THIERS  
CANCALE

TÉL : 02 99 89 60 35  
Mail : cancale@ca-illeetvilaine.fr

*Le bon sens a de l'avenir*



**Nadège & Christophe**  
Boucher/Charcutier  
**DUFRIEN**

19, rue de Saint-Malo - 35350 Saint-Coulomb - 02 99 89 00 67



# MAQUEREUX EN FÊTE

## samedi 13 Juillet

Dégustation  

Concours de pêche

Déballage nautique




**CANCALE**  
**PORT-PICAIN**

Création : Notre digitale 02 23 15 11 02

APLC : Siège social : 54, rue de Saint Malo - 35260 CANCALE - Téléphone : 07 81 90 12 27

## CONCOURS DE PÊCHE

### RÈGLEMENT ET HORAIRES DU 13/07/2019

**Pleines mers 04h45 - 17h30 Coefficient 58/61**  
**Basses mers 01h00 - 11h50**

**7H00 :** Inscriptions des participants. Le capitaine du bateau se présentera pour le briefing et remise des documents relatifs au concours (cale de Port picain) Bien entendu si la météo est mauvaise le concours sera annulé par sécurité

**8H00 :** Départ en pêche au son de la corne de brume. (A la Bouée) Au rassemblement devant les mouillages.

**13 h 00 :** Fin du concours, la pesée en public se fera au fil de la matinée jusqu'à 13h, heure limite d'arrivée dans l'enclos de pesée 13H00. Tout concurrent arrivé après cette heure limite ne sera pas classé).

Il ne s'agit pas d'une compétition mais un **challenge entre amis** partageant la même passion et suivi d'un repas autour du maquereau servi sur le site de Port Picain au cours d'une journée tournée vers une manifestation de puces marines.

#### RÈGLEMENT

- Dans l'esprit de préservation de la ressource le nombre totale de poissons est limité à **80 par bateau**, de plus le capitaine sera soucieux de respecter les réglementations en vigueur.

- Mode de pêches autorisées : traîne, soutenir, dérive, aux leurres ou aux appâts naturels. Uniquement en bateau, tout autres types de pêche interdite.

• Le secteur de prélèvement n'est autorisé que dans une **zone limitée de 5 milles nautiques au départ de Port Picain.**

• Ne seront comptabilisé pour le concours que **80 poissons (principalement du maquereaux)** et nous autorisons un maximum de **10 poissons bonus (Bar,Lieu,Dorade)**, Comptabilisés par un total de points défini par la quantité/ le poids / et espèce.

• 100 points par prise, 1000 points par kilo, bonifiés par un coefficient suivant la qualité de l'espèce.

Coefficient :

Maquereau : coef 1

Dorade : coef 2

Lieu, poisson plat : coef 3

Bar : coef 4

#### EXEMPLE :

3 DORADES DE 500 GRAMMES =  
300 + 1500 = 1800 X2 = 3600 POINTS

Une bonification de 1000 points est attribuée à l'équipage embarquant un jeune de moins de 16 ans et/ou une dame.

Pour la pesée tous les poissons devront être éviscérés

Une bonification de 1000 points est attribuée à l'équipage embarquant un jeune de moins de 16 ans ET OU une dame!  
**Pour la pesée tous les poissons devront être éviscérés**

#### SÉCURITÉ

Pour des questions de sécurité les capitaines des bateaux devront être assurés en responsabilité civile les couvrants eux et leurs passagers.. ils devront disposer de tout le matériel réglementaire obligatoire se rapportant à leur catégorie de navigation et **rester en veille sur le canal 77** (une VHF sera installé au pc à terre).

**Pendant le concours le port du gilet est fortement conseillé**

Si vous décidez de rentrer avant la fin de la compétition ou si vous ne venez pas à la pesée il est obligatoire de prévenir l'organisation soit par **VHF canal 77** ou par **tél (à définir) afin de ne pas lancer des recherches inutiles.**

### BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS DU 13 JUILLET 2019

(A remettre à l'organisation avant le départ)

Nom du capitaine \_\_\_\_\_

Nom et immatriculation du bateau \_\_\_\_\_

Adresse complète \_\_\_\_\_

N° de portable \_\_\_\_\_ Adresse mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Etes-vous adhérents à l'association ?  Oui  Non

Nombre d'équipiers \_\_\_\_\_ X 5€ = \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du règlement  Je déclare être assuré et disposer d'une embarcation en règle.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Contact APLC : 07 81 90 12 27

#### TARIF

INSCRIPTION PAR PÊCHEUR  
(REPAS (OMPRIS) : 5 EUROS

INSCRIPTION AU REPAS AMICAL  
NON PÊCHEUR : 5 EUROS  
(BOISSONS NON (OMPRIS)



  
**SÉCURITÉ**

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR UNE NAVIGATION SUR SEMI-RIGIDE, PNEUMATIQUE ET COQUE OPEN

LE DISPOSITIF DE COUPE-CIRCUIT EST OBLIGATOIRE À BORD D'UN BATEAU À MOTEUR D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEUR À 4,5 KW (6 V), MAIS IL N'EST PAS OBLIGATOIRE DE SE L'AGRAFER. POURTANT, CE GESTE DE BON SENS PERMETTRAIT D'ÉVITER BON NOMBRE D'ACCIDENTS...



*Paradeep : l'invention d'Alain Malarde qui peut sauver votre bateau en cas de voie d'eau*

L'objet destiné aux marins en détresse se déploie en un clin d'œil. Simple comme bonjour ? « Presque, sourit Alain Malarde. Ce système est simple comme les bonnes idées ».

Testé et approuvé en juin dernier à Port-Louis, le Paradeep, imaginé par le Lorientais Alain Malarde avec le concours de Gwénaél Le Maguer, ingénieur chargé des projets nautisme et construction navale à l'Université de Bretagne-Sud, cherche aujourd'hui un développement industriel.

### LES RISQUES SONT ÉVIDENTS :

Talonnage sur une roche, abordage par un autre bateau, collision en mer avec un tronc d'arbre, un container perdu par un cargo ou tous autres objets flottants, rupture d'une vanne passe coque, projection à bord d'un matériel mal arrimé par gros temps. Bon nombre de bateaux ont sombré par voie d'eau.

Le Paradeep permet d'y remédier en colmatant la voie d'eau par l'intérieur du bateau par une personne seule. Le Paradeep ressemble un petit peu à un parapluie. Deux brevets dont un à l'international ont été déposés et un prototype construit et testé. Le produit est maintenant conceptualisé en attendant qu'un industriel prenne en charge sa fabrication. A la suite de quoi sa commercialisation ne devrait pas poser de problème.

### Principe :

Le dispositif est composé d'une coupole en caoutchouc renforcée par des baleines intégrées au moulage de la coupole.

Ces baleines plus épaisses que la coupole permettent à l'ensemble de se replier sur lui-même en position fermée, comme un parapluie.



La coupole en caoutchouc moulée en une seule pièce, comprend en son centre un renfort cylindrique fileté en caoutchouc, moulé avec la coupole permettant d'y visser un manche fileté. Ce renfort cylindrique peut aussi être une bague rapportée.

Le renfort cylindrique fileté débouchant, permet au manche fileté de passer au travers de la coupole et son extrémité permet de traverser la coque du bateau par la voie d'eau.

La coupole du système passée à l'extérieur du bateau assure l'obturation de la voie d'eau par son effet de ventouse en contact avec la coque du bateau.

Le dispositif est composé d'un manche en bois ou autre matériau composite, fileté sur toute sa longueur, afin qu'une extrémité vienne se visser dans le centre renforcé de la coupole en le traversant entièrement.

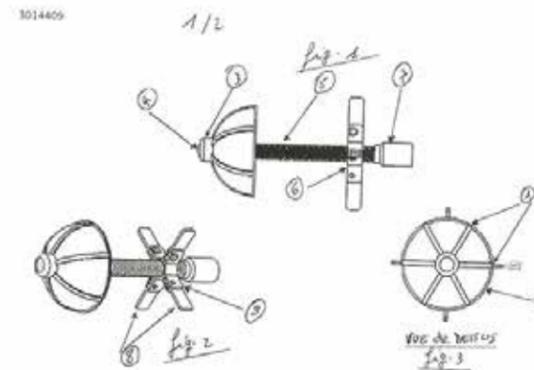
L'autre extrémité du manche reçoit une vis de type papillon qui se vissera le long du manche lorsque la coupole sera

passée à l'extérieur du bateau, pour venir se positionner et se fixer sur la coque intérieure du bateau afin d'assurer la solidité de l'ensemble.

La vis papillon est pourvue de deux ailettes repliables en position fermée, et comporte des moyens de butée empêchant le pliage des ailettes dans la direction opposée de la coupole.

Les ailettes de longueurs variables, selon la taille du système, ont une longueur au moins, égale à la moitié du diamètre inférieur de la coupole hémisphérique. Ces ailettes assurent le blocage contre la paroi intérieure du bateau.

L'extrémité du manche sera terminée par une partie plus épaisse assurant une meilleure prise en main de l'utilisateur en interdisant la sortie de la vis papillon.



### Mode d'emploi :

Paradeep d'un maniement très simple comme un parapluie.

Saisir le dispositif d'une main par le manche, de l'autre main libérer la gâchette qui maintient le système fermé, et tenir fermement le dispositif à l'emplacement de la gâchette. Introduire le dispositif dans la voie d'eau en le maintenant par le manche.

Sitôt le dispositif passé à l'extérieur de la coque, tirez le vers vous tout en vissant la vis papillon vers la paroi intérieure du bateau. Vissez la vis papillon jusqu'à ce que les ailettes soient en contact avec la partie intérieure du bateau. C'est ainsi que le dispositif sera en place pour aveugler la voie d'eau.

Il ne s'agit pas d'une réparation définitive, mais d'un simple colmatage provisoire qui devra rester sous surveillance permanente jusqu'à l'arrivée au port ou des secours.

Source : [www.Dielette.fr](http://www.Dielette.fr)



*Ouvert du Lundi au Samedi Midi*

---

# Auto Bilan Cancale

**Zone de la Bretonnière**  
**35260 CANCALE**

## Tél. 02 99 89 98 06

## RÉGLEMENTATION SIGNALISATION ENGIN DE PÊCHE EN MER

Sont seulement autorisés à bord la détention et l'utilisation d'engins électriques de type vire ligne ou moulinet électrique dans la limite de trois engins électriques par navire d'une puissance maximale de 800 watts chacun

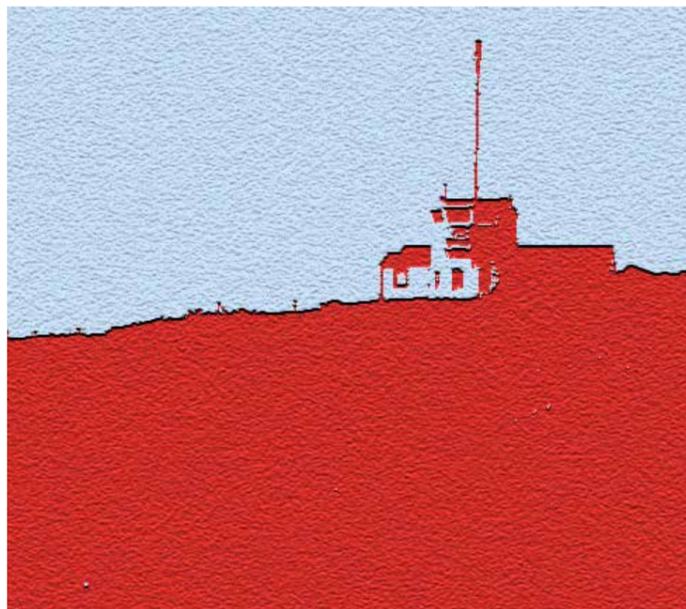
### PETIT RAPPEL CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DE LA POSE DE CASIERS ET FILETS:

- 1) la pose d'engins de pêche est interdite dans la zone portuaire ou dans les zones de fort passage
- 2) les casiers doivent être lestés suffisamment et relié par un orin non flottant à une bouée réglementaire d'une hauteur

de 1 m entre le dessus du flotteur et le pavillon (ni rouge ni vert) sur lequel l'immatriculation du bateau est inscrite très lisiblement.

- 3) le filet trémail ou droit de 50m de long et 2m de haut maximum doit être signalé à chaque extrémité d'une bouée à la même norme que les casiers.
  - 4) les bouées non réglementaires et les bouts flottants peuvent être ramassés et donner lieu à des amendes
- Qu' on se le dise !! le président

## OUVERTURE DU SÉMAPHORE DU GROUVIN



Nous vous informons de la modification de la période d'ouverture du sémaphore du Grovin pour 2019 :

**Veille assurée depuis**

**samedi 27 avril et cela jusqu'au dimanche 8 septembre inclus**

**(pas de fermeture en mai comme initialement prévue)**

MP (R) Loïc LE FLANCHEC Guetteur sémaphore du Grovin

## MECA PLAISANCE Services

**MÉCANIQUE INBORD et HORS BORD**  
Toutes marques

- ENTRETIENS
- DÉPANNAGES
- RÉPARATIONS
- HIVERNAGES MOTEURS
- TRAVAUX DE MAINTENANCE
- INTERVENTIONS sur site, à domicile et sur mouillage

**C. HESRY**  
16, rue des Landes - 35350 LA GOUESNIÈRE  
christophe.hesry0044@orange.fr

# 06 98 94 08 90

## LA MARÉE DANS LA BAIE DE CANCALE

Spectacle toujours renouvelé, que la mer nous propose chaque jour, pour celui qui prend le temps de regarder la marée montante ou descendante. C'est quelle change de niveau cette mer comme disent les touristes qui découvrent le pays cancalais pour la première fois. Ils demandent quelques fois des explications aux gens du pays sur ce phénomène, mystérieux à leurs yeux, qu'est la marée. Alors faisons le point pour pouvoir fournir une explication simple et la plus attractive possible.

La marée est en fait la résultante des forces qui attirent plus ou moins les masses liquides et solides constitutives de notre bonne vieille terre. Nous pouvons négliger les masses solides car elles sont très peu actives en comparaison du gonflement des masses liquides. Le principe est simple, les astres qui évoluent à des distances relativement faibles de la terre, attirent toutes masses liquides présentes sur terre, suivant un axe linéaire qui passe par le centre de la terre et le centre de chaque astre concerné. La force maximale étant sur cet axe puis se décline suivant une courbe de puissance sinusoïdale de part et d'autre de cet axe. Vue de la terre cela correspond à la verticale ou perpendiculaire du passage de ces astres. Deux principales forces s'exercent, la prépondérante, la force d'attraction de la lune très proche de la terre, de 362500 Km à 405500 Km suivant son orbite, et en deuxième position la force d'attraction du soleil, d'une masse énorme puisqu'il représente 99,5% de notre système solaire mais aussi beaucoup plus loin de la terre d'une distance moyenne de 149 600 000 Km, soit environ 390 fois plus distant que la lune. Suivant la position de la lune sur son orbite, la force moyenne d'attraction déployée par celle-ci sur les océans, est 2,17 fois plus forte que celle du soleil. C'est ce qui conduit l'idée générale que c'est la lune qui fait les marées puisque elle exerce la force principale. Constatation presque juste car le cycle des marées concorde, au mieux, avec le cycle lunaire. Tout est dit. Mais il y a les petites marées et les grandes marées. Et bien là aussi c'est simple, quand la lune et le soleil se trouvent sur le même axe, passant à la verticale d'un point sur la terre, les forces d'attraction s'ajoutent et provoquent le gonflement maximal de la mer. C'est la grande marée. Au contraire quand les forces de la lune et du soleil sont en quadrature terrestre, l'attraction est minimale et la masse liquide n'est que faiblement attirée au même endroit. C'est la petite marée dite de « mortes eaux » car ce que l'on observe c'est une faible variation, le marnage, entre la basse mer et la haute mer. Donc normalement sur toute la terre le phénomène de la marée devrait se reproduire de manière identique, mêmes hauteurs, mêmes marnages,

suivant les passages réguliers et les positions relatives de la lune et du soleil. Il n'en est rien.

La lune passe sur la baie de Cancale, avec plus ou moins de verticalité toutes les 12h25 minutes du fait que la rotation de la terre sur son axe se réalise en 24h00, la lune effectuant sa révolution synodale en 29,6 jours. Elle provoque donc ce que l'on appelle l'onde lunaire deux fois par période de 24h50 minutes. Une pleine mer toutes les 12h25 minutes en moyenne. Le soleil quant à lui passe toutes les 12h00 sur le même axe, suivant sa déclinaison au plan elliptique, mais une fois en attraction forte quand la lune est du même côté et une fois en attraction faible quand il est en opposition de la lune. Ces combinaisons provoquent deux gonflements de la masse liquide en opposition axiale. Du fait que les fréquences de passage de ces deux forces ne sont pas les mêmes, il est logique qu'un glissement horaire de la résultante se produise deux fois par jour, pour la pleine mer dans la baie de Cancale. Il est usuel de dire que la pleine mer recule chaque jour calendrier d'environ cinquante minutes. Des variations sensibles existent sur les hauteurs calculées en théorie. Par contre l'horloge astronomique ne varie pas, ou si faiblement qu'elle nous paraît exacte. Deux autres composantes, l'une appelée l'onde elliptique lunaire de 12h40 minutes et l'autre dite onde de déclinaison de 12h40 minutes qui est la résultante des plans des orbites de la lune et du soleil par rapport au plan de l'équateur terrestre. De tout cela, la prévision horaire de la pleine mer et de la basse mer peut être calculée avec beaucoup de précision. Quant aux hauteurs des basses et hautes mers, qui ne sont pas les mêmes sur des distances géographiquement faibles, pour exemple : la côte atlantique et la côte méditerranéenne, le calcul est plus délicat et offre moins de précision. Ces variations importantes sont liées aux règles régissant les fluides soumis à des forces sinusoïdales qui engendrent ou pas des mises en résonnances au sein de ces fluides. Prenons un exemple pour saisir le phénomène de la mise en résonnance : Un adulte poussant une balançoire ne donne qu'un tout petit effort de poussée, au bon moment, pour obtenir le balancement maximum. Si il donne le même effort mais à un autre moment la balançoire ne profite pas du maintien ou d'un allongement de sa période. Il y a la période de la force du « pousseur » (l'adulte), et la période du « poussé » (la balançoire). Il faut une synchronisation des deux périodes, « du pousseur et du poussé », pour obtenir le meilleur résultat. Le système « pousseur – poussé » entre alors en résonnance. Pour la marée, le « pousseur » est constitué de la résultante des quatre composantes « attractions et elliptiques » additionnées de la force centrifuge générée par

## INNOVATION 2019

AS Bouée acier XL

Auto-nettoyage

Galet tournant

Durée d'utilisation : **4 ans**

Serrage écrou contre écrou/frein

**amarSecur**  
naviguer, amarrer, profiter

**La sécurité indispensable pour vos corps-morts !**

Née en 2015, AmarSecur équipe vos ports de ses dispositifs d'amarrage sécurisés et standardisés, pour simplifier les missions des Hommes de la mer.

[www.amarsecur.fr](http://www.amarsecur.fr)

la rotation de la terre sur son axe et de l'ensemble « terre - lune » en rotation sur son barycentre. Et le « poussé » constitué des masses liquides des océans et mers présentes sur le globe terrestre. Nous connaissons bien la résultante des forces du « pousseur » et la période moyenne de celles-ci (horloge astronomique). Pour le « poussé » les masses liquides, la période de chacune d'elle est propre à son volume, sa profondeur, sa surface libre, sa température, sa salinité, sa viscosité, le relief et la nature du sol sur lequel elle se déplace qui génèrent des pertes mécaniques par frottement, sa position par rapport aux pôles de la terre, aux courants favorisant ou contrariant son déplacement, aux variations magnétiques dues à la nature des sols, aux matières en suspension, aux vents en contact avec sa surface libre, à la pression atmosphérique, au phénomène de Coriolis dans chaque hémisphère, à l'énergie transmise par la rotation de la terre, ... Ce qui donne une vitesse moyenne variable de déplacement des masses liquides en chaque point du globe. Il existe donc différents régimes de marées sur la terre, une ou deux marées par 24 h00, marées régulières ou irrégulières voire un mixte des différents modèles. Londe de marée en Atlantique, dans les eaux profondes, circule à 715 Km/heure provoquant un soulèvement de la masse liquide de 40 centimètres en surface, et dans la Manche à 50 Km/heure avec plus de soulèvement de la masse liquide. Par contre la croute terrestre, support de la masse liquide, est soumise par l'attraction des forces principales, à un gonflement régulier de 30 centimètres, deux fois par jour, au niveau de l'équateur. Les effets de londe de marée qui naissent dans l'hémisphère Sud, où il n'y a pas de terre pour les stopper, nous arrivent trente-six heures après dans la Manche. Retard d'un jour et demi pour la hauteur d'eau maximale de la pleine mer dans la baie de Cancale par rapport aux deux équinoxes. Ce décalage se nomme « l'âge de la marée ». Partons de l'Atlantique, pour finir dans la baie de Cancale, la distance moyenne entre les côtes de l'Europe et les USA est d'environ 5000 Km. Un calcul très savant qui intègre les principaux paramètres donne une période de la « balançoire Atlantique » de 12h20 minutes pour une période du principal pousseur qu'est la lune de 12h25 minutes, et de 12h40 minutes moyen pour la résultante des autres forces principales. Le système « pousseur - poussé » approche facilement la résonance dans l'Atlantique ce qui donne le maximum de résultat au niveau de l'énergie potentielle accumulée permettant ainsi la mise en déplacement de la masse d'eau. En Méditerranée, la période de la « balançoire méditerranéenne » est proche de 2h30 minutes, les côtes ne sont pas très éloignées, la mer est presque fermée, la masse d'eau se divise en deux parties situées sur deux niveaux différents de latitude moyenne, les forces se contrarient dans le temps et de ce fait la masse liquide en son ensemble ne rentre pas en résonance avec le pousseur qui lui a une fréquence fixe de 12h25 minutes, donc pas de marée digne de ce nom en méditerranée mais seulement une faible variation de hauteur qui est constatée au marégraphe de Marseille. Dans le même ordre d'esprit, les grands lacs ont une « balance » de quelques minutes, et pour la tasse de café la « balance » est inférieure à la nano seconde, de ce fait pas de mise en résonance avec l'onde lunaire, donc pas de marée dans les grands lacs et pas plus pour la tasse d'expresso ou l'assiette de soupe, heureusement pour nous.

Dans la baie de Cancale nous profitons de la mise en résonance des masses d'eau venant de l'Atlantique et du fait que

celles-ci viennent sécraser sur le Cotentin modifiant la pression des eaux au point de confrontation, puis les courants qui en naissent, ce qui se traduit par une augmentation moyenne du niveau de la marée haute dans la baie de Cancale par rapport au niveau de l'axe central de la Manche. De plus le relief du plateau continental faiblement accidenté, en pente douce régulière, augmente la vitesse des masses d'eau en mouvement qui passent par l'étranglement de la Manche pour ce qui nous concerne. L'énergie étant conservatrice, en enlevant les pertes dues aux frottements et mouvements divergents, elle se traduit du fait de l'étroitesse et de la faible profondeur de la Manche par une augmentation générale du niveau des eaux ce qui concourt aux forts marnages des marées. Dans plusieurs endroits au monde les conditions entre « pousseur et poussé » sont presque les mêmes, la baie de Fundy au Canada (15M90 de marnage) et la baie de Cancale (13M80) en sont des exemples où se produisent les plus forts marnages au moment des équinoxes, le système est alors en résonance maximale du fait de la position relative des astres par rapport à la terre induisant le maximum d'effet. La même mise en résonance donne des variations de hauteur plus importante au Canada car ces côtes se situent sur la face Ouest de la masse liquide qui est un tout unitaire, (Atlantique Nord) et suivant la loi de Stommel, les courants y sont plus puissants, donc vont plus vite, et donnent plus de force dynamique aux masses liquides qui lorsqu'elles sécrasent sur les côtes provoquent une hauteur d'eau plus importante pour la pleine mer, les hauteurs des basses mers n'étant pas impactées. Et pour finir il faut aussi tenir compte, d'une façon générale, des courants spécifiques présents dans l'hémisphère Nord, (Branche du Gulf Stream, Norvège, Açores, d'Irmingier, ...), des gyres qui sont des mouvements généraux ou locaux des masses d'eau en perpétuels changements dans leurs caractéristiques physiques, chimiques et mécaniques. Des eddies, sortes de tourbillons d'importance variable, qui présentent des différences de température et de salinité par rapport aux masses d'eau environnantes et qui participent aussi à la complexité des marées. Pour les plaisanciers des eaux cancalaises qui se sont trouvés au milieu d'une zone tourbillonnaire au niveau de la pointe du Groin et du phare du Herpin, zone bien repérée sur les cartes marines et facilement identifiable visuellement par cet anneau constitué d'algues flottantes d'une largeur d'environ 50 cm pour un diamètre proche de 100 mètres, animé d'une rotation plus ou moins marquée suivant la marée, ils ont une bonne image de certains eddies existant en haute mer qui ont un diamètre de la zone active pouvant aller jusqu'à dix Km.

Et pour ne pas se prendre la tête, l'obtention d'une hauteur de Pm ou de Bm, les heures de Pm et Bm, un coefficient de marée, afin d'en déduire avec les règles usuelles de calcul des marées l'information qui nous intéresse, et bien consultons l'annuaire des marées de Saint Malo en y apportant les sept minutes supplémentaires pour Cancale sur les horaires malouins, et les 35 à 70 cm positifs, en local, sur les hauteurs des pleines mer en fonction des « mortes eaux » ou des « vives eaux ».

Petit rappel, l'annuaire des marées doit être présent à bord en cas de contrôle. Bonne navigation et bonne pêche pendant la saison estivale en respectant bien les règles de courtoisie, la réglementation et la sécurité pour que ce loisir, que nous aimons tant, nous apporte toujours beaucoup de plaisir.



## A DECOUPER ET A GARDER DANS VOTRE BATEAU

### NUMEROS D'URGENCE

<b>Appel secours au large CROSS</b>	<b>CANAL 16 sur la VHF, 116 depuis le littoral</b>
<b>APLC</b>	<b>CANAL 77 sur la VHF</b>
Numéro d'urgence européen cross)	<b>196 (d'un fixe ou d'un portable)</b>
Appel les pompiers sur la côte	<b>18</b>
CROSS JOBOURG	<b>02 33 52 78 23</b>
CROSS CORSEN	<b>02 98 89 31 31</b>
SEMAPHORE DU GROUIN	<b>02 99 89 72 29</b>
PORT DE PLAISANCE (Mr Beurel)	<b>02 99 89 74 33 ou 06 75 62 86 08</b>
SNSM	<b>196</b>
CANAL VHF APLC 77	<b>07 81 90 12 27</b>

## RESPECTONS LES TAILLES

### ATLANTIQUE MANCHE MER DU NORD

#### POISSONS

<b>Alose</b>	30 cm	<b>Filet</b>	20 cm	<b>Orphie</b>	30 cm
<b>Anchois</b>	12 cm	<b>Hareng</b>	20 cm	<b>Plie Carrelet</b>	27 cm
<b>Baliste</b>	■ 23 cm	<b>Lieu jaune</b>	● 30 cm	<b>Rouget barbet ou de roche</b>	15 cm
<b>Bar</b> (interdit au-dessus du 48 <sup>ème</sup> parallèle)	● 42 cm	<b>Lieu noir</b>	● 35 cm	<b>Rouget Grondin</b>	■ 15 cm
<b>Bar moucheté</b>	30 cm	<b>Limande</b>	20 cm	<b>Roussette</b>	■ 40 cm
<b>Barbue</b>	30 cm	<b>Limande sole</b>	25 cm	<b>Saint-Pierre</b>	30 cm
<b>Baudroie lotte</b>	50 cm	<b>Lingue julienne</b>	63 cm	<b>Sar</b>	25 cm
<b>Bonite</b>	●■ 40 cm	<b>Lotte</b>	50 cm	<b>Sardine</b>	11 cm
<b>Chinchard</b>	15 cm	<b>Maigre</b>	● 45 cm	<b>Sole commune</b>	● 24 cm
<b>Congre</b>	60 cm	<b>Maquereau</b>	● 20/30 cm	<b>Truite de mer</b>	35 cm
<b>Dorade grise</b>	23 cm	<b>Merlan</b>	27 cm	<b>Thon gemon</b>	■ 2/3 kg
<b>Dorade rose</b>	23 cm	<b>Merlu</b>	27 cm	<b>Thon rouge</b>	30 kg ou 115 cm
<b>Dorade royale</b>	● 23 cm	<b>Mulet</b>	30 cm	<b>Turbot</b>	30 cm
<b>Eglefin</b>	30 cm	<b>Morue cabillaud</b>	● 42 cm		

#### (COQUILLAGES & CRUSTACÉS)

<b>Araignée</b>	12 cm	<b>Huitre creuse</b>	5 cm	<b>Pétoncle noir</b>	4 cm
<b>Bulot</b>	4,5 cm	<b>Huitre plate</b>	6 cm	<b>Praire</b>	4,3 cm
<b>Coque</b>	4,5 cm	<b>Moule</b>	4 cm	<b>Telline</b>	2,5 cm
<b>Coquille St Jacques</b>	11 cm	<b>Ormeau</b>	9 cm	<b>Tourteau</b>	13/14 cm
<b>Crevette bouquet</b>	5 cm	<b>Oursin</b>	5,5 cm	<b>Vernis</b>	6 cm
<b>Crevettes autres</b>	3 cm	<b>Palourde d'Europe</b>	4 cm	<b>Vénus</b>	2,8 cm
<b>Etrille</b>	6,5 cm	<b>Palourde japonaise</b>	4 cm		
<b>Homard</b>	● 8,7 cm	<b>Palourde rose</b>	4 cm		

● Espèce faisant l'objet d'un marquage obligatoire (vois schéma ci-contre)

■ Tailles préconisées FNPPSF

Autres espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire (voir schéma ci-contre) : Bonite, Dorade Coryphène, Espadon, Voilier, Langouste, Makaire bleu, Marlin bleu, Denti, Rascasse rouge, Thazard, Thon jaune, Voilier de l'Atlantique.

**Espèces interdites à la pêche :** esturgeon, raie brunette, raie blanche, bar (au-dessus du 48<sup>ème</sup> parallèle).

**Espèces soumises à quotas :** thon rouge

Réalisé avec le concours de la Fédération des Industries Nautiques et du Crédit Maritime. Attention, certaines réglementations locales peuvent être différentes, se renseigner auprès du Quartier Maritime concerné.



**YVON FILLÂTRE**  
 Gérant - Plongeur Classe 1 B siret : 48136214300010  
 Capitaine 200 + mécanicien 250kw 2005P5213  
 Moniteur de plongée PADI

02 99 56 76 73 - 06 68 56 24 39

**SAINT-MALO ATLANTIDE**  
 60 Av Pasteur  
 35400 SAINT-MALO

Création ancre digitale

Yvon est votre service pour contrôler vos mouillages, changer vos chaînes et bouées.

### MESURES 2019 SUR LE BAR

- Les mesures 2019 au Nord du 48ème parallèle : **1 bar / jour et par pêcheur d'avril à octobre.**
- Les mesures 2019 au Sud du 48ème parallèle : **limitation à 3 bars / jour et par pêcheur.**

• **Rappel de nos propositions auprès de l'EAA (European Anglers Alliance) :**

- Une fermeture de la pêche du bar **de décembre à avril - 3 bars par jour et par pêcheur** - La mise en place d'un quota mensuel ou annuel plus adapté à notre activité - Une généralisation des mesures à toutes les zones et à tous les métiers
- Référence à retenir : les propositions d'Alain Cadec
- Le plan pluriannuel : confirme l'existence d'un seul stock de bar en France
- Projet : la mise en place d'un carnet mensuel dès 2019 - Nous déplorons : le manque de considération du Ministre pour notre activité et la position bloquante de la France !
- Attention au récent communiqué du CNPM (pêcheurs professionnels) : ils avaient demandé l'interdiction de la pêche du bar pour la pêche de loisir ! Mesures sur le Bar
  - Suivi des prises Un quota mensuel est envisagé dans les années à venir : 2019 ou plutôt 2020 ? Il faut garder en mémoire l'engagement d'Alain Cadec. Nous devons maintenir la pression par nos actions. Une harmonisation est nécessaire. Dans le cadre du plan pluriannuel, chacun devra apprendre à utiliser l'application Fishfriend. Cette application pourrait à terme assurer le couplage avec la base de données de contrôle, nous devons favoriser les changements de mentalités et de comportements. Faire le point de situation dans les associations. Il faut retenir le rôle essentiel et incontournable des fédérations pour favoriser cette évolution nécessaire.

Intervention de M. Alain Cossé (Diélette 50) : Un « carnet papier » serait plus adapté afin de ne pas infliger trop de

contraintes à nos « anciens »...la maîtrise du Smartphone n'est pas aisée pour tous et l'abonnement internet coûte près de 20€ par mois ! Il risque d'y avoir un problème avec les zones blanches...

**Réponse :** le carnet papier ne répond pas aux besoins des scientifiques qui souhaitent un stockage des informations dans une base de données. Actions 2019 Nous n'avons jamais cessé de rappeler les mesures déjà préconisées dans la charte pour une pêche éco-responsable signée en 2010 (par les fédérations représentatives et 2 ministres !) : • Déclaration et information des pêcheurs • Déclaration des prises sur la base du volontariat • Suivi des prises : voir les outils existants (appli Fishfriend) • Le carnet type « bécasse » : cette solution n'est pas retenue par l'Europe ! • Le log book électronique sur smartphone (l'idée fait son chemin) • Les récentes décisions européennes : nous avons constaté courant 2018 un changement d'attitude en France (évolution).

Suite à la nomination récente du nouveau ministre M. Guillaume, nous déplorons l'attitude nouvelle de la DPMA qui conforte à nouveau les positions agressives des professionnels ! Nous devons mettre en avant notre savoir-faire concernant la gestion responsable de la ressource : exemple l'expérience Thon rouge ! A signaler : nos actions auprès des Grandes et Moyennes Surfaces pour demander l'interdiction de la vente du bar durant la période de frai (courriers RAR envoyés aux principales GMS, sans aucun retour à ce jour mais plusieurs GMS ont pris de bonnes dispositions !). Nous avons initié des actions sur le terrain : groupe de surveillance et de sensibilisation Suite à nos actions et celles d'autres associations, nous constatons un mieux concernant la vente de bars durant la période de repos biologique (globalement moins de bars sur les étals, malgré quelques signalements en Vendée et Loire Atlantique). Le pillage sur « le plateau de Rochebonne » (85) a continué...visiblement le poisson n'est pas revendu sur les côtes françaises.

**LA GRIGNOTTE**  
 Bar • Pizza • Restaurant

Galerie commerciale du Super U CANCALE

Ouvert du lundi au samedi de 9H à 19h30 (20h le vendredi et en saison)

**Pizza et Burgers à emporter Midi et Soir**  
 N'hésitez pas à réserver au 02 99 48 50 47

Création ancre digitale

**Produits Régionaux Cadeaux - Souvenirs**

Une escale gourmande à **Cancale** ou une balade au cœur de la cité corsaire à **Saint-Malo**, venez découvrir nos boutiques proposant un choix vertigineux de produits régionaux. Ici, on célèbre **la Bretagne** et ses trésors "culinaires". Le grand rendez-vous des délices et tentations bretonnes.

**CANCALE**  
**BISCUITERIE Cancalaise**



ZA des Quatrevais (face à M.Bricolage)  
 CANCALE 02 23 15 12 53

**SAINT-MALO**  
**BRETAGNE BISCUITS**



1, place de la Croix du Fief, Intra Muros  
 SAINT-MALO 09 67 30 64 02 • 02 99 20 64 02

www.biscuiteriecancalaise.fr  
 biscuiteriecancalaise/facebook

Ouvert toute l'année

**FIoul, Bois de Chauffage, GRANULÉS**  
**Ets ROUAULT**

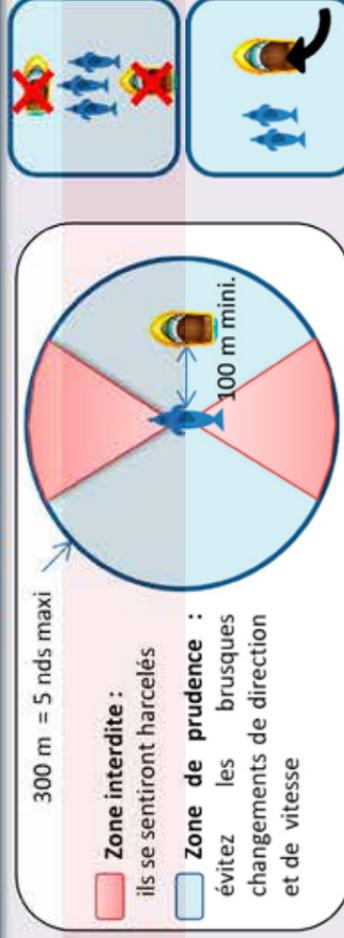
**Brasserie**  
 Bières - Eaux - Vins  
 Prêt de tirage pression pour fête et mariage

**RBC DISTRIBUTION**

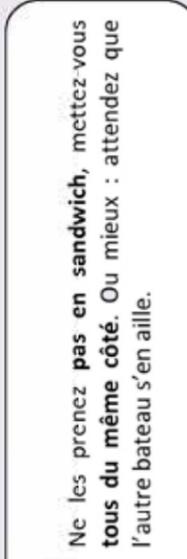
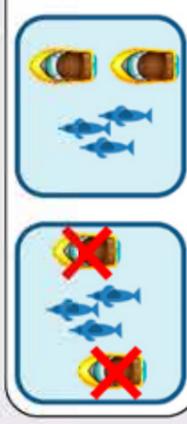
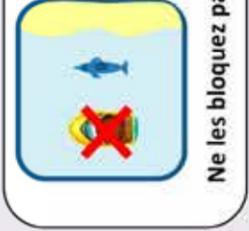
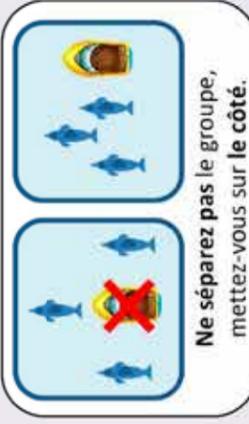
02 99 89 70 39 - 2 rue du Stade - CANCALE



## Pour une observation respectueuse des mammifères marins



Ne leur coupez pas la route et ne les poursuivez-pas. Approchez les animaux par **% arrière** puis avancez en **parallèle à leur direction**.



- **Couper votre moteur** s'ils sont stationnaires.
- **S'il y a des jeunes gardez vos distances**, le couple mère-petit est plus sensible au dérangement.
- Vous ne serez pas les seuls à les approcher aujourd'hui, **limitez votre temps d'observation** afin de diminuer la perturbation potentielle subie sur la journée.
- Si un animal **frappe de la queue** à la surface, c'est qu'il est **dérangé**. Laissez le groupe s'éloigner.
- **N'essayez pas de les toucher, de nager avec eux ou de les nourrir**, ce sont des animaux sauvages potentiellement dangereux.

La meilleure rencontre reste quand ils choisissent de venir vers vous !

## Vous observez des mammifères marins et souhaitez participer à leur étude ?

### Vos observations nous intéressent !

Vos observations de mammifères marins dans le golfe normand-breton sont précieuses. Elles nous permettent de **compléter notre base de données** sur les cétacés et les phoques qui transitent dans nos eaux.

Si chaque citoyen du littoral devenait un observateur, nos **connaissances** seraient **plus approfondies** et permettraient ainsi de **mieux protéger ces espèces** et leur écosystème à l'équilibre fragile.



### Mais pas à n'importe quel prix !

Ce livret vous permettra de **reconnaître les espèces** que vous croisez mais également de vous informer de quelques **règles à suivre pour une observation respectueuse** des animaux, en limitant le dérangement.

Appelez-nous ou envoyez-nous un sms au **06 78 71 41 09** ou rentrez directement vos observations sur l'application ObsenMer.



Association Al Lark

Locaux du Centre Nautique de Cancale – Plage de Port-Mer  
06 78 71 41 09 - [contact@al-lark.org](mailto:contact@al-lark.org) - [www.al-lark.org](http://www.al-lark.org)



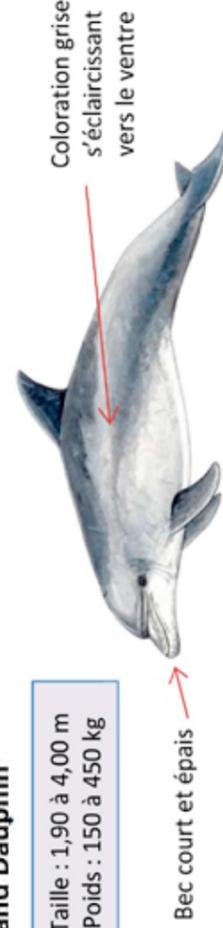
## Reconnaître les mammifères marins fréquentant le golfe normand-breton

### Les Cétacés

#### Fréquemment observés

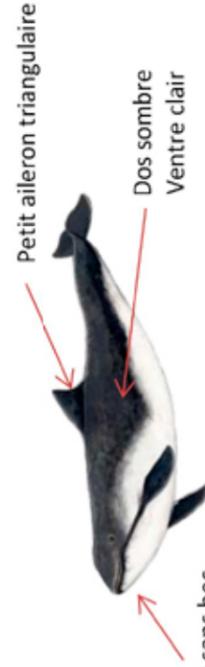
##### Grand Dauphin

Taille : 1,90 à 4,00 m  
Poids : 150 à 450 kg



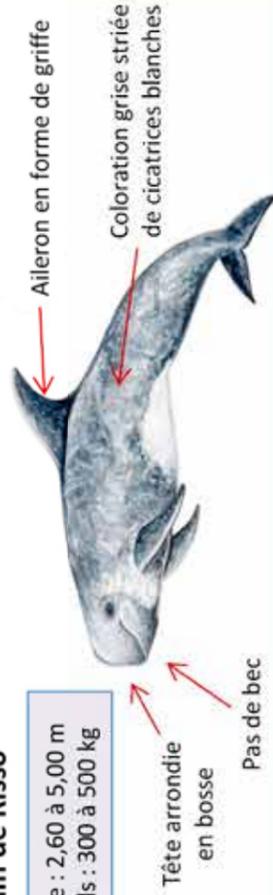
##### Marsouin commun

Taille : 1,30 à 1,70 m  
Poids : 50 à 80 kg  
Animal discret



##### Dauphin de Risso

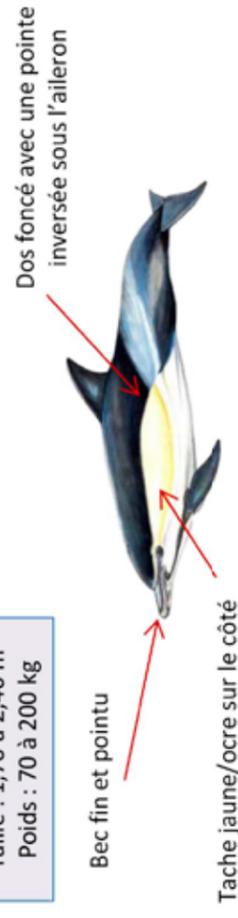
Taille : 2,60 à 5,00 m  
Poids : 300 à 500 kg



#### Plus rarement observés

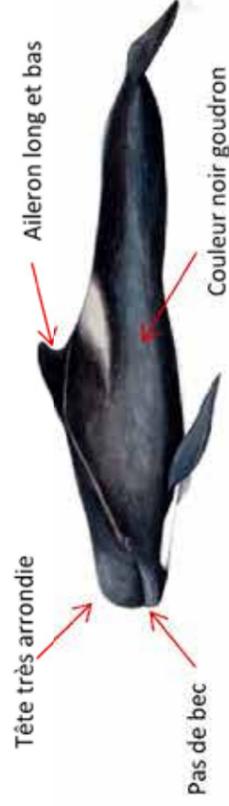
##### Dauphin commun

Taille : 1,70 à 2,40 m  
Poids : 70 à 200 kg



##### Globicéphale noir

Taille : 3,80 à 7,60 m  
Poids : 2 à 3 t



### Les Pinnipèdes

##### Phoque veau-marin

Taille : 1,80 m  
Poids : 90 à 100 kg



##### Phoque gris

Taille : 3,00 m  
Poids : 300 kg



## COTISATION

La cotisation est la vie de toute association. Elle en permet le bon fonctionnement (timbres, journal, réunions, revues, déplacements, etc...); Vous pouvez envoyer votre participation par chèque libellé à l'ordre de l'A.P.L.C à l'adresse suivante : A.P.L.C - Patricia LAIZE, 8 rue de la Corgnais - 35260 CANCALE (06 86 41 03 00)  
En retour vous recevrez votre carte d'adhérent ainsi que 2 macarons de l'Association.

A partir de 27 euros membre actif (adhésion APLC 13 € + FNPP 14 €)  
Adhésion qui vous permettra de recevoir le revue trimestrielle de la FNPP et d'obtenir une déduction fiscale de 66% sur le montant total de la cotisation.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à la FNPP votre adhésion restera à 13 € mais sans possibilité de déduction fiscale.

## BULLETIN D'ADHESION À DÉCOUPER ET À RENVoyer À L'APLC

(Rubriques à renseigner en totalité même pour un renouvellement si vous avez changé d'adresse et de courriel n'oubliez pas de nous en informer)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ C.P. et Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
N° de mouillage et port d'attache : \_\_\_\_\_  
Nom du navire : \_\_\_\_\_  
Quartier et N° immatriculation : \_\_\_\_\_  
Demande à m'inscrire pour une cotisation annuelle d'un montant de \_\_\_\_\_ euros, N° adhérent F.N.P.P. : \_\_\_\_\_  
Adresse Email : \_\_\_\_\_  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## CONGRÈS OCTOBRE 2018 - COMMISSION PÊCHE À PIED ENJEUX, PERSPECTIVES, PROPOSITIONS



### Enjeux-1

- Activité conséquente : 1.7 million de français pratiquent la pêche à pied (étude bva/ifremer) de façon plus ou moins régulière, d'où un littoral très fréquenté lors des grandes marées notamment l'été.
- Impact socio-économique important notamment dans les zones littorales

### Enjeux-2

- Pérenniser l'activité par : la nécessité d'une information sur les bonnes pratiques et la réglementation
  - Le suivi de l'évolution de la ressource
- Ces deux points figuraient dans le projet life+ (actions b3 et b6)

### Le projet life+ et l'après life

- Life+ : un projet fédérateur  
Implication déterminante des usagers  
Le suivi de la ressource (action b6)  
Les actions de sensibilisation (action b3)

### L'après life

- Le renforcement de nos actions de sensibilisation
- La poursuite de notre protocole de suivi

### « Evaluation de l'effet de la pêche à pied sur la ressource »

- Rappel de l'action b6 du projet life+  
Le suivi  
Les sites
- Pourquoi la poursuite des suivis ?
- Enrichir la base de données
- Résultats intéressants à consolider
- La fnpp et les associations de bénévoles
- L'investissement de tous

### Perspectives (inquiétudes)

#### Cohabitation

- avec l'aquaculture (accès aux installations et schémas des structures - srdam)
- Avec la pêche à pied professionnelle
- Avec la pêche professionnelle embarquée (dragages)

#### Qualité des eaux littorales

- Origine des pollutions
- Impact sur les coquillages filtreurs

### Propositions

- Sensibilisation et information, de façon permanente, des usagers
- Par la continuation de la réalisation  
De documents de sensibilisation  
De panneaux d'information aux accès à l'estran
- Développer l'information auprès des offices de tourisme, etc.)
- Actions avec les médias
- A plus long terme, maisons de la pêche maritime
- Rendre la réglementation plus lisible (chap. 5 De la charte mer : chantier réglementaire)
- Développer les relations avec l'administration (comité de suivi national)

**L'APLC, représentée par son président, participa aux conférences pendant les 2 jours du congrès.**

### Et pourquoi adhérer à la FNPP

Aujourd'hui la Fédération vient d'adhérer à la confédération du nautisme et de la plaisance ce qui va la renforcer face aux difficultés qui nous attendent. C'est pourquoi plus le nombre d'adhérents sera important, plus nous pourrons faire valoir nos droits et nos valeurs.

**Autre avantage : le cumul des 2 adhésions (APLC + FNPPSF = 27 €) est déductible à 66 % de vos impôts, ce qui vous fera bénéficier d'une réduction nette de 17,82 €. Votre cotisation annuelle totale sera ainsi ramenée à 9,18 €**

Gérard Aveline



groupe-nautilots.com



**DECORER**  
**BRICOLER**  
**AMENAGER**  
**JARDINER**  
**BATIR**

**Mr. Bricolage**  
Faites-le vous-même, mais pas tout seul

**CANCALE**

ZAC de la Bretonnière

**Articles de pêche**  
(Pêche en mer & Pêche à pied)

**02 99 89 89 77**  
**www.mr-bricolage.fr**

RICHEUX Patrick



- Construction Navale ■  
Voile ■ Transport ■ Servitude ■ Pêche ■ Ostréiculture  
aluminium - acier - inox
- Chaudronnerie ■ Métallerie ■
- Fabrication ■  
béquilles - balcons rampes d'escalier
- Réparation ■  
hélices - embases hors-bord

1 rue des Brégeons - Z.I. Sud - 35400 Saint-Malo  
alunoxricheux@wanadoo.fr - Tel/fax : 02 99 19 67 87 - Port. : 06 88 67 58 11

# Auto Bateau Ecole Plaisance Services



www.abeps.net  
19 rue des bas sablons  
35400 SAINT-MALO  
02 23 52 33 58 - 06 07 66 00 11  
abeps35@gmail.com



**BATEAU ECOLE**



## Permis bateau fluvial côtier hauturier

Préparation au permis bateau toute l'année, les horaires sont à la carte.  
Claire et Gregory moniteurs passionnés et expérimentés dispensent sérieusement les cours dans une ambiance familiale.  
Les cours pratiques se passent sur un ocqueteau de 7,15m avec un moteur de 150ch.

Produits peintures  
industries marines

## Joubert Peintures

Olivier Joubert  
10 rue du Bois Aurant  
35400 Saint Malo

Tél. : 02 99 58 25 28  
Mobile : 06 24 53 02 91  
Mail : joubert.peintures@free.fr



## HUÎTRES CREUSES ET PLATES *Jean d'Cancale*

[www.jean-d-cancale.com](http://www.jean-d-cancale.com)

Toute l'année Marché aux huîtres Le Port – Cancale  
De septembre à avril à Paris retrouvez nos adresses sur le site



**PREFET D'ILLE-ET-VILAINE** Direction départementale des territoires et de la mer  
Délégation à la Mer et au Littoral du Pays de Saint Malo

### Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel

Coquillages	Taille minimale	Quota de capture
<b>Bivalves fouisseurs</b>		
Coque	2,7 cm	300 (= 3 kg)
Palourde	4 cm	150 (= 3 kg)
Palourde japonaise	3,5 cm	150 (= 3 kg)
Praire	4,3 cm	100 (= 3 kg)
Vénus	2,8 cm	100 (= 3 kg)
<b>Bivalves non fouisseurs</b>		
Huître creuse	5 cm	5 Douzaines (= 5 kg)
Huître plate	6 cm	5 Douzaines (= 5 kg)
Moule	4 cm	300 (= 3 kg)

**COQUES ET PALOURDES FERMETURES DE PÊCHE :**  
- coefficient inférieur ou égal à 50  
- interdite la nuit  
- 1 zone fermée sur les 3 zones (voir calendrier)

**COQUES ET PALOURDES CALENDRIER 2019 :**  
Janv-fév-mars : Fermeture zone 1  
Avr-mai-juin : Fermeture zone 2  
Juil-Août-sept : Fermeture zone 3  
Oct - nov - déc : Fermeture zone 1

**MESURE DES TAILLES**  
bulot Coquillages bivalves

**Outils autorisés pour la pêche des coquillages :**  
- Couteau à main 20cm maximum  
- Couteau à palourdes  
- Trident de 10 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum  
- Râteau non grillagé largeur maximum de 35cm et dents 10 cm maximum

**Pour tous les engins autorisés :**  
Arrêté modifié du Préfet de la Région Bretagne du 21 oct. 2013

**PECHE À PIED DE LOISIR consommation personnelle VENTE INTERDITE**

Édition 2019

Informations données sous réserve d'un classement sanitaire satisfaisant lors des jours de pêche  
Informations complémentaires : Délégation Mer et Littoral - 02 90 57 40 20

  
BRUITS DE  
COURSIVES

COOPERATIVE A.P.L.C

Flamme de l'association		8€
Polo		12€
Casquette		8€
Réglotte		0,50€
Pied à coulisse		2,50€
Drapeau de Cancale 30x40 cm		10€
Polaire		25€
Macaron brodé APLC		3,50€
Livre Doris et dorissiers		15€

Pour toute commande contactez : Patricia Laize : 06 86 41 03 00 - patlaize2@hotmail.fr

Pour tous renseignements ou toute commande particulière : Ancre Digitale 02 23 15 11 62  
Drapeau ou flamme personnalisés en 30x40 cm



**GARAGE BENIGUEL**

**AGENT PEUGEOT**

MÉCANIQUE, RÉPARATION TOUTES MARQUES  
CARROSSERIE ET PEINTURE

ZA La Bretonnière - 35260 Cancale  
Tel. 02 99 89 60 65  
garage.beniguel@wanadoo.fr





  
MÉMO

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

Vendredi 09 et samedi 10 mars 2019	Asti Even	Salle Cancaven
Samedi 13 avril 2019	Forum nautique	Salle Cancaven
Samedi 11 mai 2019	Pot d'ouverture de saison	Port Picain
Samedi 22 juin 2019 à 9 h 30	Assemblée Générale Annuelle	Centre socioculturel de Cancale
Samedi 30 Juin 2019	Pique-nique à Chaussey	Grande Île
Samedi 13 juillet 2019	Fête du Maquereau Animations ,Pêche en mer	Port Picain
Du 2 au 5 août 2019	Remontée de la Rance avec les plaisanciers de Granville	La Rance-Dinan
Dimanche 4 août 2019	Pardon de la Mer	Port de la Houle
Dimanche 25 août 2019	Repas annuel	Salle Cancaven
Samedi 7 septembre 2019	Forum des Associations	Gymnase
Dimanche 15 septembre 2019	Réception par APH	Granville
Samedi 5 et dimanche 6 octobre 2019	Les Bordées de Cancale	Port de la Houle

# à CONTRE - COURANT

Mimia & Arnaud Peard  3 Place du Calvaire  
35260 Cancale  
Réservations au 02 99 89 61 61

RESTAURANT

Plateau de Fruits de Mer 51€50 pour 2  
Viandes Grillées Poissons Grillés à la Plancha  
Menu (Entrée + Plat + Dessert) à partir de 13€50  
Brochettes géantes de Bœuf et Gambas  
Marmite de Moules Salades Composées  
Menu Enfant

Formules spéciales pour les groupes (sur réservation)

Un Rhum vanille offert 



PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ - POMPES À CHALEUR



**Régis DUFRAICHE**  
**06 82 67 91 30**  
 regis.dufraiche@fd-renovation.com



BALLON THERMODYNAMIQUE - HYDROTHERAPIE - BALNÉO - SALLE DE BAIN

La grande Roche - 35350 SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES  
 Tél/Fax. 02 99 82 24 61



À Saint-Malo  
 16, rue des Petits Champs 35400 Saint-Malo  
 02.99.19.31.58 / contact@hussonmarine.fr



À Dinard  
 1, chemin de la Ville Biaï 35780 La Richardais  
 02.23.15.95.77 / dinard@hussonmarine.fr




**www.hussonmarine.fr**



25, rue du Général LECLERC 35260 CANCALE

- Ressemelage - Talons et patins
- Confection historique - Petite maroquinerie
- Produits d'entretiens - Chaussures confort
- Clefs simple et de voiture
- Tampons et gravures



L'atelier du père Louis Tel : 02 99 89 88 89

**GRAND OUEST**  
 BANQUE POPULAIRE



Agence de Cancale  
**02 57 45 01 40**




Création et impression économique\*  
 au service des particuliers et des associations

\* Petite série « de la carte à l'affiche grand format,  
 flyers, affiches, catalogues, bâches... »

**02 23 15 11 62** **www.ancredigitale.com**



**TOUT L'UNIVERS DE LA MER**

www.comptoirdelamer.fr

**STATION MARITIME**

- Agréé révision radeaux de survie BOMBARD ZODIAC
- Location de radeaux
- Réparation bateaux pneumatiques
- Nouveau : Radeaux Arimar

www.station-maritime.fr

St-Malo  
 18 av. du Gal Ferrié  
 02 99 82 81 93

MODE PÊCHE NAUTISME DÉCO LOISIRS ALIMENTAIRE CULTURE COSMÉTIQUES

**CANCALE (Port)** 23 Quai Gambetta  
**LE VIVIER** Port Ouest  
**ST-MALO (Intra Muros)** 2 Place Chateaubriand  
**ST-MALO (La Madeleine)** 7 rue de la Saulaie  
**ST-MALO (coopérative maritime)** 22 quai Trichet

## L'AIS : L'ASSURANCE ANTI-COLLISION

Le transpondeur AIS transmet aux autres navires, équipés de récepteur compatibles, des renseignements concernant le navire sur lequel il est installé. Les données transmises sont des informations dynamiques (vitesse, position, cap, ...), des informations relatives (nom du bateau, caractéristiques du bateau, MMSI, des renseignements sur sa cargaison, sa destination, ...).

**GPS obligatoire ! Un message AIS ne peut être émis que s'il est relié à un GPS calé sur une position précise. En effet, le système AIS utilise la même horloge que le GPS.**

Toutes ces informations sont émises en continu aussi bien en haute mer qu'en navigation côtière. Un navire qui reçoit un signal AIS peut donc visualiser le cap et la vitesse du navire et donc évaluer s'il fait route de collision. C'est donc un remarquable instrument pour éviter l'abordage en mer.

Ce système fonctionne sur les fréquences VHF (fréquences 161,95 MHz et 162,025 MHz). Il est obligatoire sur tous les navires de plus de 300 tonneaux et sur les navires à passagers. Aujourd'hui, quelques navires de pêche et de plus en plus de plaisanciers décident de s'en équiper.

Pour la plaisance, on peut choisir de se limiter à un simple récepteur. Ainsi, "on voit, mais sans être vu". Ces récepteurs sont peu onéreux et peu gourmands en énergie. C'est un appareil de sécurité que l'on peut interfacer avec un lecteur de carte ou un ordinateur pour voir apparaître les "cibles" à l'écran. Ainsi, on peut suivre sur sa cartographie la route du bateau émetteur. La portée est une portée VHF (portée visuelle) de l'ordre de 20 MN. Le récepteur AIS peut être incorporé dans une VHF AIS.

Le plaisancier peut aussi décider de s'équiper d'un émetteur/récepteur (Classe B). Non content de recevoir les informations des autres navires, il émet aussi les siennes. Un vrai plus pour assurer sa sécurité en étant sûr d'apparaître sur les écrans des gros navires marchands.

### L'INSTALLATION : RÉCEPTEURS OU ÉMETTEURS RÉCEPTEURS ?

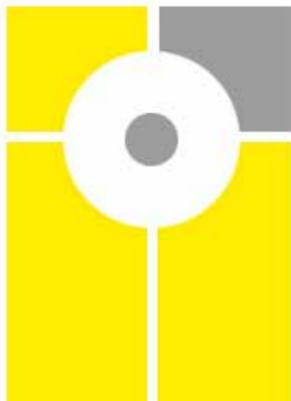
#### • Le récepteur

Le récepteur seul écoute les autres AIS. Il vous renseigne sur la présence d'autres navires autour de vous et sur leurs intentions (cap et vitesse notamment). Mais, à l'inverse **vous n'apparaissez pas sur les autres AIS**. Ce genre d'appareil exige une antenne VHF et reste peu gourmand en électricité.

#### • Emetteur-récepteur (Classe B)

Un émetteur-récepteur en revanche émet vos propres renseignements. **C'est un gage de sécurité**. Inconvénients : ces appareils sont plus chers, ils demandent leurs propres antennes VHF et GPS et consomment plus d'électricité. On peut avoir un mode WIFI qui permet de recevoir les cibles AIS sur tablette ou smartphone.





## ELECTRONIQUE APPLICATIONS

**Electricité marine**  
**Electronique marine**  
**Alarmes anti-intrusion**  
**Vidéo-Surveillance**

Allée de l'Île aux Moines 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS  
Tel : 02 99 81 97 94 Email : electappli@wanadoo.fr  
[www.electronique-applications.fr](http://www.electronique-applications.fr)



## LE BREXIT

Le Brexit étant annoncé, quels pourraient en être l'impact et les conséquences sur les pêches de loisir et professionnelle dans les eaux territoriales des Îles Britanniques de JERSEY et GUERNESEY.

Tout d'abord, un petit rappel de statut : Les Îles Anglo-Normandes sont divisées en deux bailliages : le premier JERSEY et le second GUERNESEY. Chaque bailliage possède son propre gouvernement, ses propres lois et établit son système d'impôts. Les îles ne font pas partie du Royaume-Uni. Elles n'ont donc aucune représentation au sein du Parlement Britannique. Elles dépendent directement de la Couronne et sont administrées par un bailli, sorte de chef d'état-civil, nommé par la Reine en personne.

Les bailliages n'étant pas dans l'Union Européenne, ils ne sont donc pas concernés par le brexit.

Dans les eaux "territoriales" de JERSEY se trouvent les Ecréhous et les Minquiers, les Pierres de Lecq et les Dirouilles. L'archipel des Minquiers représente la zone la plus fréquentée par la pêche de loisir en partance de nos côtes.

Les incertitudes dans le domaine de la pêche sont particulièrement préoccupantes quant aux quotas annuels de captures, alloués à chaque Etat pour la pêche professionnelle.

Si une interdiction totale de pêche dans les eaux territoriales de JERSEY et GUERNESEY était prononcée, le territoire de pêche s'en verrait d'autant réduit, impactant fortement la filière économique "pêche" en Normandie.

Que décidera le Gouvernement de chaque île, concernant la politique Européenne de la pêche...? Peut-être la fin de certains droits jusque-là accordés aux voisins Français...et européens ?

Pour les saisons de pêche 2017 et 2018, JERSEY avait drastiquement diminué son autorisation de pêcher le bar à la seule pratique du No Kill, soit un quota de "0", avec relâcher immédiat du poisson.

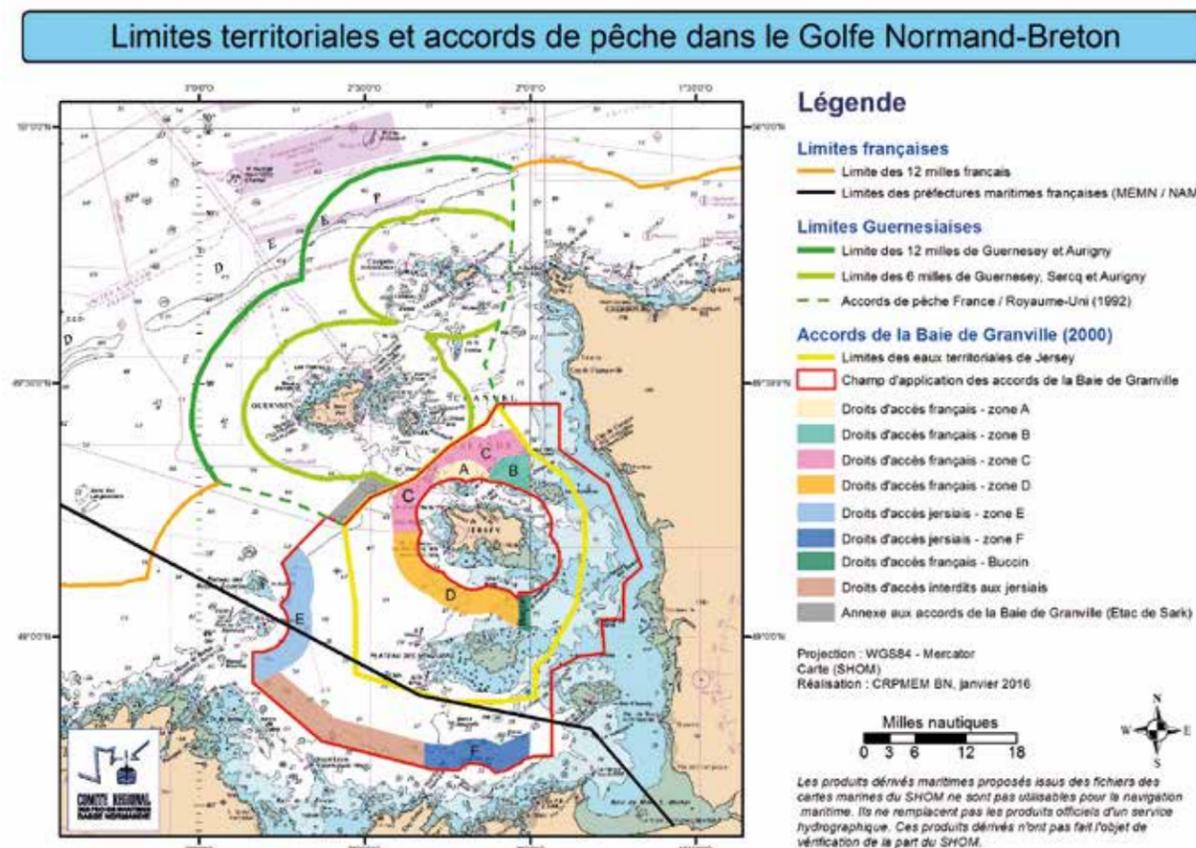
JERSEY, par ce fait, espère maintenir à son profit l'un des secteurs de pêche au bar les plus durables d'Europe (Europe géographique et non de l'Union Européenne dont Jersey ne fait pas partie).

Comment nos autorités pourront-elles établir un quelconque accord avec les îles Anglo-Normandes, en étant confrontées à une interdiction totale de pêche dans leurs eaux territoriales ?

La date butoir des accords sur le brexit était fixé fin mars 2019, a été reporté au 31 octobre 2019 ; Il va nous falloir attendre pour connaître les décisions concernant l'activité pêche. Et cela risque de durer plusieurs mois, voire années....

Pour les pêcheurs professionnels des îles, la débarque se ferait-elle sur Granville et Saint-Malo. Tout semble prédestiner ces deux citées pour être "la charnière" entre les îles et le Continent...

A.THERET Président FNPP 35



**BOUCHERIE - CHARCUTERIE**

**TESSIER**  
*Viandes*

**VENTE DEMI-GROS ET DETAILS  
PARTICULIERS & ASSOCIATIONS**

**LE GUILLIER**  
**22350 PLUMAUDAN**  
TEL 02.96.86.09.39

[www.tessier-viandes-plumaudan.fr](http://www.tessier-viandes-plumaudan.fr)



*Sylvie et Guillaume Tirel*

4, rue E. Lamort (GPS)  
Route de la Corniche - 35260 Cancale  
Tél. 02 99 89 66 08 Fax. 02 99 89 89 20  
Fermeture hebdomadaire consulter :  
[www.restaurant-cotemer.fr](http://www.restaurant-cotemer.fr)

**ONGLES & COLOR'S**

7 Place de la Victoire  
35260 CANCALE  
02.99.89.53.39

[onglesandcolors@neuf.fr](mailto:onglesandcolors@neuf.fr)  
[www.onglesandcolors.com](http://www.onglesandcolors.com)




**REMERCIEMENTS À NOS GÉNÉREUX ANNONCEURS**

Merci à tous les Annonceurs qui ont bien voulu participer à la publication de notre bulletin 2019.

**Alimentaire :** Huîtres Jean d'Cancale p 30, Tessier Viandes p 38, Boucherie Dufrien p 13, Biscuiterie Cancaise p 27, Super U p 47, Boulangerie pâtisserie Guyon p 13.

**Assurance :** AXA assurance p 5.

**Banque :** BPGO p 34, Crédit Agricole p 13, Crédit Maritime p 38.

**Chantier naval :** Chantier naval Froc p 2, Chantier Naval Alunox p 30, Chantier Naval Guy Boat p 2, Husson marine p 34.

**Coiffure et soins de beauté :** Ongles and Color's p 38

**Entreprise :** Locamat p 10, Cordonnerie l'Atelier du Père Louis p 34, Etablissement Rouault p 37, Mr Bricolage p 28, Menuiserie Gentil Glemot p 5.

**Garage :** Garage Peugeot Béniguel p 32, Auto Bilan Cancalais p 19.

**Camping :** Camping des Genets p 2, Camping du Bois Pastel p 2.

**Paysage :** Créatil Biard p 13.

**Plombier :** Sarl FD renovation Régis Dufranche p 34

**Professionnel du nautisme :** Auto Bateau Ecole Plaisance Service p 31, Cancale Nautic p 48, Comptoir de la Mer p 35, Electronique Application p 36, Meca Plaisance Services p 21, Nautilots p 29, Peintures Joubert p 30, Plongeur Yvon Fillâtre p 26

**Restauration :** Pizzeria La Source p 46, Pizzeria Jardin du Bourg p 15, Restaurant à Contre Courant p 33, Restaurant Côté Mer p 38, La grignotte p 27.

**Tirage photo, Imprimerie :** Ancre Digitale p 35.




**CRÉDIT MARITIME**

**C'EST LA MER QUI NOUS UNIT**

par BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

Retrouvez nous à nos agences de  
**SAINT MALO,  
CANCALE,  
et DOL DE BRETAGNE.**

[www.belleshistoires-cmgo.fr](http://www.belleshistoires-cmgo.fr)

**RÉDUCTIONS CONSENTIES AUX ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS**

<b>CANCALE NAUTIC (Cancale)</b>	5 % accastillage et 10 % rayon pêche, 15% sur les gilets.
<b>COOP MARITIME (St-Malo)</b>	10 % sur tout le magasin.
<b>ELECTRONIQUE APPLICATIONS (St Jouan des guérets)</b>	Remise sur tous les articles et commande groupée, excepté les promotions.
<b>Mr BRICOLAGE (Cancale)</b>	Remise de 10 % sur tout le rayon pêche.
<b>NAUTILOTS</b>	Remise de 10 %
<b>HUSSON MARINE</b>	Remise de 10 %
<b>PEINTURES JOUBERT</b>	Remise de 10 %

MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

HORIZONTAL

- Aller aux informations.
- L'entourage du roi. Bête à manger du foin.
- Donna des raisons de fumer.
- Accrochais les wagons à la locomotive.
- Coin de verdure. Berges.
- Il arrose Turin. Du temps jadis (d')
- Habits des communiant. Symbole du gallium.
- Idem en plus court. C'est maigre.
- Accapare l'esprit.
- Vieille grogne. Fait suite à un choc.
- Remise à une date ultérieure.
- Article andalou. À eux.

VERTICAL

- Une façon habile de se tirer d'embaras.
- Art à Tokyo. Somme manquante en compta. Il mit en relief le Plat Pays.
- La recherche du graal. Pigeon sauvage, gris bleuté.
- Chacun y met son nom. Poète de la Grèce antique. Capone pour ses hommes.
- Grands cerfs canadiens. Ambré.
- Pesant un emballage. Jeu de mots avec papier et crayon.
- Pris en considération. Bon pli à la belote.
- Roues de poulies. Envies insurmontables.

Solutions page 46



SUDOKU

	6			5			3	
9			2				6	1
			3			8		
			8		7	9		4
8				1				7
4		6	5		9			
		9			5			
1	3				8			6
	8			4			1	

		2	1		7			5
		1	5	9		7	8	
	7			6				1
	6	8			1	9	5	2
		7		2		8		
4	2	5	3			1	7	
7				5				6
	3	6		7	8	5		
8			9	6	3			

Solutions page 46

PETITES ANNONCES

A VENDRE Antares 730



Suite décès, à VENDRE Antares 730, année 1987, bien équipé, Moteur Volvo TAN P31 de 1988, 150ch excellent état. Très bien entretenu. Prix très intéressant, à voir sur Cancale. 06 76 49 42 25

A VENDRE KIRIE apollon super



Vend petit bateau KIRIE apollon super, 4.27 m avec sa remorque et son moteur 8 cv MERCURY en très bon état (sort de révision), ainsi que le matériel de sécurité et différents accessoires de pêche. Prix 2 800 € possibilité d'une annexe gonflable en plus a 150 € contact par TEL 0233600381 ou 0669275865

A VENDRE QUICKSILVER 5.60 Timonier H B



QUICKSILVER 5.60 Timonier H B  
Année 2001  
Moteur Honda B f 75 cv 234 heures  
Année 2009  
+ Remorque PAM Type P 800 avec C G  
+ Annexe + Remorque + Moteur Mercury 3.5 cv  
Prix 15 000 €  
Contact 06 86 41 03 00 - 07 81 90 12 27



Vente de batteries  
voiture - moto - bateau - camping-car

www.batterieonline.fr  
batterie100@outlook.fr

Francois 06 59 86 95 90  
Marion 07 62 26 74 53

18 rue Général Ferrier  
35400 SAINT-MALO

## LE REQUIN IVROGNE

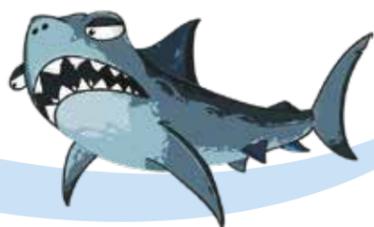
TEXTE RÉCRÉATIF

Il est arrivé à certain d'entre nous de ferrer, et quelques fois de remonter à bord un petit requin que l'on nomme couramment « Peau bleue ». Dans les eaux plus chaudes que la Manche les requins sont de tailles plus imposantes. Une petite histoire rapportée par un mousse du temps de la marine à voiles, nous en apprend plus sur l'addiction à l'alcool d'un certain requin.

Ces animaux -là suivent les navires, mieux que des chiens, et ils avalent tout ce qui passe par-dessus bord. Ils ont la bouche en dessous, plus prêt du ventre que du nez, et se retournent pour happer leur proie. Voire leur ventre blanc donne le frisson. Au mouillage, par calme plat, il y en avait un qui tournait autour du navire et narguait l'équipage. On aurait dit un ivrogne en gaîté. Décision fut prise de le pêcher. La ligne constituée d'un câble en acier avec au bout un trident en acier en guise d'hameçon. Après avoir filé sept à huit brasses, le requin se jeta rapidement sur le trident habillé d'un morceau de lard comme appât. Le combat fut épique. À l'aide d'un bout en sisal, ter-

miné par un nœud coulant la queue fut saisie puis, à l'aide du cabestan, il quitta son élément naturel pour finir sur le pont. Une belle bête bien vigoureuse et pas décidée à se laisser faire. Sur le pont il fallut le saisir fermement pour notre sécurité car le combat était intense. Un matelot plus expérimenté lui coupa la queue d'un coup de hache et un autre frappait la tête avec une massue. Après un petit temps, il nous semblât mort car sans mouvement. Alors le Chef cuisinier exerça son art. À cette époque, un cuisinier de marine faisait manger tout ce qui pouvait être pêché par l'équipage, son imagination n'avait pas de limite. Il commença, je ne sais pourquoi, par lui ouvrir le ventre.

Eh bien .... Quelle surprise, on y trouva un sabot en bois, une assiette, un verre, et trois bouteilles avec leurs étiquettes. Une bouteille de Saint-Julien-Médoc, une autre de Brame-Mouton, et la troisième de Latour-Sclafer. Un fin connaisseur en vin ce requin, mais un ivrogne quand-même, car les bouteilles étaient vides !!!



## PARTIE DE PLAISIR

*Souvenir d'une escale au pays des puces, puces, puces, puces,*

Dans un lointain pays, le Pérou, dans une crique, crique, crique, dont le nom m'échappe mais proche de l'iquie, quique, quique, quique, et de mémoire pas très éloigné de la frontière de la Bolivie, vie, vie, vie, sur avarie, nous relâchâmes pour réparation et en profitâmes pour effectuer quelques opérations commerciales. De cette escale nous en ramenâmes des puces, voraces, que nous dûmes nourrir pendant un certain temps malgré les aspersion de poudre blanche quotidienne. Ah les sales bêtes, petites, noires, munies de crochets, elles se cramponnent au moindre poil, tel le bucheron prenant dans ses bras un arbre qu'il doit abattre, pour lui demandant pardon de son action. Mais notre relation avec ces bestioles n'était pas du même ordre, on peut même dire que la guerre était déclarée et que tous les moyens possibles furent mis en œuvre pour les éradiquer. Tel des singes, par nécessité, nous en sommes venus certains soirs à l'épouillage mutuel comme ultime remède. Il faut dire que ce type de puce existe dans le monde entier et semble spécialisée pour s'en prendre, par surprise, au gai matelot égaré en mal d'affection. De toute cette histoire il en reste une chanson, de soixante-douze couplets, composée par une victime pour conjurer le sort et en rire après coup. Je vous en livre le premier couplet, les suivants, pour la bien séance, ont été volontairement égarés. En France tout se termine par des chansons, chansons simples, populaires, pleines de bon sens et des joies du temps qui passe. Les petites histoires rythment notre vie.

*Nous étions trente matelots embarqués sur notre chaloupe ...  
- Houppe, Houppe, Houppe ! -*

*Et gaiement nous fendions les flots au-dessus de la grande coupe  
- Coupe, Coupe, Coupe ! -*

*Nous avions du vin, du biscuit et du lard pour un pique-nique ...  
- Nique, Nique, Nique ! -*

*Nous en avions pour trente-huit avant d'arriver à la crique ...  
- Crique, Crique, Crique ! -*

*Nous ramions et chantions tous, le plus ancien tenais la barre ...  
- Barre, Barre, Barre ! -*

*Et nous allions comme des fous qui complotent une bagarre ...  
- Gare, Gare, Gare ! -*

*Les marins sont de bons enfants quand ils vont à la découverte ...  
- Verte, Verte, Verte ! -*

*Ils ne redoutent que les vents Jamais rien ne les déconcerte ...  
- Certes, Certes, Certes ! -*

Nos anciens ont vécu leur temps avec bonheur, puissions-nous en avoir autant à cette heure.

## LE COIN DES BRICOLEURS

### QUELQUES TRUCS ET ASTUCES

#### Plaisance Ecologique

#### VOTRE MOTEUR NE DÉMARRE PAS

Nous excluons une panne due à des bougies de préchauffage (faciles à reconnaître, vissées sur la culasse, leur extrémité est raccordée à un câble électrique), défectives ou à des injecteurs bouchés ou mal tarés (eux sont raccordés à une tubulure qui va à la pompe d'injection)...

Si c'est le cas, il convient de se rapprocher d'un mécanicien dieseliste ou d'un plaisancier très expérimenté, car si ces interventions sont mal assurées, les conséquences risquent d'être fâcheuses...

(\*) des bougies de préchauffages à changer se diagnostiquent lorsque le moteur met du temps à démarrer alors qu'aucune autre cause déjà évoquée, n'est à déplorer.

Toujours concernant le préchauffage, la panne peut également venir du relais qui assure l'acheminement du courant de forte intensité jusqu'aux bougies et gère le temps de préchauffage (sur les modèles récents) selon la température du moteur.

#### • A savoir :

Des démarrages difficiles sont une alerte de fin de vie des bougies de préchauffage. Même si elles ressemblent de loin à des bougies d'allumage courantes sur les moteurs essence, ce sont des bougies spécifiques.

#### Si le démarreur n'entraîne pas :

- soit il est défectueux,

- soit c'est un problème de connexions ou de relais,

- soit c'est à cause de batteries à plat ou insuffisamment chargées ; dans ce dernier cas, il suffit d'utiliser un booster électrique ou de changer les batteries, ce qui reste à la portée de chacun.

Revenons donc à la recette du petit "coup de boost"

Les vieux moteurs diesel ont parfois du mal à démarrer, surtout au sortir de la période d'hivernage.

Bien sûr vous avez toujours la possibilité d'utiliser un spray de démarrage constitué d'éther ou autre liquide volatil mais la solution reste relativement onéreuse et personnellement, le fait de stocker ce type de produit à bord ne me rassure pas...

Avant de vider la batterie moteur et de faire chauffer votre démarreur, il existe un truc qui en a déjà dépanné plus d'un :

- déboîter le filtre à air,

- verser un peu d'huile moteur (minérale) dans le conduit, le plus loin possible vers l'admission.

Comme les vieux moteurs ont souvent les mêmes symptômes, à savoir une mauvaise compression, l'huile ajoutée augmentera provisoirement le rapport de compression dans les chambres.

#### • Rappel

Contrairement à un thermique essence, dans lequel c'est l'étincelle de bougie qui crée l'explosion du mélange air-essence, dans un diesel c'est la qualité de la compression qui fait exploser le mélange air-gasoil.

#### • Attention

Ne pas mettre trop d'huile, et penser à remettre le filtre à air tout de suite après le remplissage et avant la mise en route du moteur.

Le démarrage est souvent immédiat et en tout cas facilité ; ne vous étonnez pas si le moteur donne un peu plus de fumée et de bruit que d'habitude pendant qu'il brûle l'huile rajoutée ; c'est normal et ne présente aucun risque pour sa santé.

#### NETTOYER DES MAINS PLEINES DE CAMBOUIS

Utiliser un agent dégraissant type liquide à vaisselle ou du savon noir ; mais la super astuce consiste à se saupoudrer les mains avec du marc de café, qui fera office de poudre à récurer.

C'est naturel et surtout, terriblement efficace...

#### DERNIER CONSEIL

La mécanique ne s'apprend pas dans les livres, mais avec des outils à la main et du cambouis sur les vêtements.

La meilleure façon de progresser passe par du temps consacré à aider vos amis plaisanciers ou voisins de ponton lorsqu'ils effectuent des opérations de maintenance sur leur moteur.

D'abord ils apprécieront votre aide, mais surtout, vous apprendrez beaucoup.

Pour ceux qui voudraient la jouer plus perso, des stages de mécanique diesel marine sont régulièrement organisés un peu partout.

Source : Plaisance Ecologique

## ASTUCE DE GÉGÉ

Avec un bateau à moteur Inbord, la hantise du bout dans l'hélice.

Faire le montage suivant : un petit câble d'inox pas trop tendu fixé au bout de la crose de la quille et l'angle intérieur du gouvernail qui permettra au bout de passer sous la coque sans aller dans l'hélice .



Les plaisanciers indécis qui on ne sait pour quelle raison ne signalent pas leurs casiers ou leurs filets avec des bouées non conformes. ( style boule de chalut ou bien bout flottant non lestés sont très souvent responsables flotteurs surmontés.

Je vous rappelle la réglementation à ce sujet.( voir en p 20)

Très important votre président.



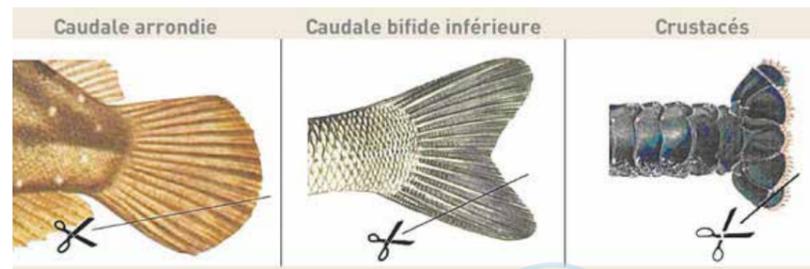
## RAPPEL À LA LOI

Les plaisanciers peuvent pratiquer l'activité de pêche maritime à titre exclusivement récréatif, c'est à dire que sont interdits la vente du poisson pêché ainsi que l'achat des produits issus de la pêche qui doivent être réservés à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Toute infraction à ces interdictions est susceptible d'entraîner des condamnations pénales pouvant aller jusqu'à 22 860 €.

## MARQUAGE DES CAPTURES

Quel que soit le type de pêche de loisir pratiqué (à pied, du rivage, sous-marine ou embarqué) et afin d'éviter le braconnage, chaque pêcheur doit marquer tous les spécimens des espèces figurant dans le tableau ci-après.

Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale. Il doit être effectué dès la capture sauf pour les spécimens conservés vivants à bord avant d'être relâchés. Ce marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson.



## UN PEU D'HISTOIRE

## LES NAVIRES QUI ONT FAIT L'HISTOIRE : LE CUIRASSÉ POTEMKINE

Par Nautisme.com

L'histoire du Potemkine est intimement liée au cinéma. En effet, le navire est l'élément central du film soviétique muet de Sergueï Eisenstein : *Le cuirassé Potemkine* (1925). Dans ce film en noir et blanc, le cuirassé devient le symbole des inégalités sociales en Russie au début du XXème siècle. Ce film, conçu pour commémorer la révolution avortée de 1905, est considéré comme l'un des plus grands films de propagande au monde et a fait entrer le Potemkine à jamais dans la postérité.

Avant d'être l'objet d'un film, Le Potemkine, de son vrai nom, Kniaz Potiomkine Tavritchski est avant tout un navire de guerre, un cuirassé en acier de la flotte russe. Destiné à être un héros de guerre, il hérite son nom de Grigori Potemkine, militaire russe du 18ème siècle.

Ce massif cuirassier en acier fait partie des cuirassés dits « pré-Dreadnought », construits entre 1890 et 1905 afin de remplacer les navires à coque en fer. Ce massif bateau de 113 mètres de long pour 21,75 mètres de large, comprend tous les éléments d'artilleries des cuirassés de la période : deux tourelles doubles, 16 canons de 152 capables de transpercer les coques des cuirassés ennemis et 5 tubes lance-torpilles de 380 mm.

Sa construction, qui débute en 1898, s'inscrit dans la stratégie d'expansion navale de la Russie pour s'imposer en Extrême-Orient face aux Japonais. Mais en 1905, lorsque le navire est mis à la mer, le contexte politique et militaire a déjà beaucoup évolué. Six ans plus tard, la guerre sino-japonaise bat son plein et la Russie est en déroute face aux Japonais. En août 1904 la flotte de Vladivostok est détruite et le 2 janvier 1905, Port Arthur capitule face au Japonais. Le Tsar Nicolas II est affaibli et c'est dans ce contexte tourmenté que

la mutinerie du Potemkine va avoir lieu.

Le 27 juin 1905, la mutinerie éclate après qu'un matelot ait découvert que la viande servie à l'équipage était avariée. La situation dégénère rapidement sur le bateau. Les marins refusent de manger la viande avariée et se révoltent. Leur chef est assassiné par le commandant du bateau. En réponse, le commandant est tué, ainsi que certains des officiers, par les marins. C'est une escalade de violence. Le bateau accoste dans la ville d'Odessa, où les ouvriers sont eux même en grève et sévèrement réprimés par la cavalerie cosaque. Les mutins font alliance avec la population et s'insurgent dans la ville le 28 juin. Manifestations, pillages, incendies : la ville portuaire est en sang. L'état de guerre est proclamé. La sédition est durement réprimée et des milliers d'émeutiers sont tués par les cosaques.

La rumeur de l'arrivée de deux escadrons envoyés par le gouvernement pour couler le Potemkine, pousse le cuirassé à quitter la ville. Le Potemkine se rend en Roumanie pour éviter d'être arrêté par le gouvernement russe. Là bas, il est rebaptisé *Saint-Pantéléimon*. Il retrouvera son nom brièvement en mai 1917, avant de prendre le nom de « *Combattants de la liberté* » un mois plus tard. Il est détruit en 1919 après que des officiers aient sabordé le bateau à Sébastopol pour éviter aux bolcheviks de s'en emparer...

Fin tragique et injuste pour un bateau qui a eu un rôle clé dans l'Histoire du XXème siècle, en portant les germes de la révolution russe de 1917.

Lénine dira de lui qu'il est " *le premier territoire invaincu de la Révolution.* "

Source : Nautisme.com



Solutions des mots croisés

Horizontal : 1 - Enquêteur; 2 - Cour - Ane; 3 - Enerva; 4 - Attelais; 5 - Pré-Ans; 6 - Po-Antan; 7 - Aubes-GA; 8 - Id-Peu; 9 - Obsède; 10 - Ire-Onde; 11 - Retardée; 12 - El-Leur  
 Vertical : A - Echappatoire; B - No-Trou-Brel; C - Quête-Bisset; D - Urne-Aede-Al; E - Elans-Doré; F - Tarant-Pendu; G - Envisagé-Der; H - Réas-Nausées

Solutions du Sudoku

7	6	8	9	5	1	4	3	2
9	5	3	2	8	4	7	6	1
2	1	4	3	7	6	8	9	5
3	2	1	8	6	7	9	5	4
8	9	5	4	1	3	6	2	7
4	7	6	5	2	9	1	8	3
6	4	9	1	3	5	2	7	8
1	3	2	7	9	8	5	4	6
5	8	7	6	4	2	3	1	9

9	8	2	1	3	7	6	4	5
6	4	1	5	9	2	7	8	3
5	7	3	8	6	4	2	9	1
3	6	8	7	4	1	9	5	2
1	9	7	6	2	5	8	3	4
4	2	5	3	8	9	1	7	6
7	1	9	2	5	3	4	6	8
2	3	6	4	7	8	5	1	9
8	5	4	9	1	6	3	2	7

# RESTAURANT PIZZERIA La Source

M et Mme Leterme  
2 salles et terrasses

Tél. 02 99 89 92 43

**Parking privé**

à l'entrée du port par la corniche - **Cancale**



Pizza, moules  
et frites à emporter

Photo ©les vitrines de Cancale

Salades, viandes et huîtres

**LIVRAISON À DOMICILE**

Conception et réalisation : Ancre Digitale  
Crédits photos : Freepik - Pixabay

# SUPER U Cancale

ESPACE COMMERCIAL ÉMERAUDE

Ouvert toute l'année du **lundi au samedi** de **8h45 à 19h30**.  
 Fermeture à **20h** le **vendredi**.  
 + d'avril à septembre, le **dimanche** de **9h à 12h30**.

**En saison (juillet et août)**  
 du **lundi au samedi** de **9h à 20h**  
 le **dimanche** de **9h à 12h30**.

La Bretonnière - Cancale - 02 99 89 86 11  
[www.superu-cancale.com](http://www.superu-cancale.com) - [superu.cancale@systeme-u.fr](mailto:superu.cancale@systeme-u.fr)

[www.magasins-u.com](http://www.magasins-u.com)

Conception LOGO® Cancale



**7, rue du Brocanteur - 35260 CANCALE**

*En face de Super U*

**02 99 89 95 98**

**cancalenautic@hotmail.fr**